



Organisation
internationale
du Travail

Rapport final de l'étude sur les questions de genre, le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants dans les mines et carrières : le cas du Burkina Faso

**Programme
international
pour l'abolition du
travail des enfants
(IPEC)**

Juillet 2009

TABLE DES MATIERES

Sigles et Abréviations	iv
Résumé.....	v
I. Problématique générale de l'étude.....	1
I.1. Le travail des enfants en question	1
I.2. Le travail des enfants : un fléau mondial	1
I.3. Les multiples causes du travail des enfants.....	3
I.4. Genre et travail des enfants dans le monde	4
II. Justification, objectifs et méthodologie de l'étude	5
II.1. Justification de l'étude.....	5
II.2. Objectifs de l'étude.....	6
II.2.1. Objectif général.....	6
II.2.2. Objectifs spécifiques.....	6
II.3. Méthodologie.....	6
II.3.1. La collecte des données documentaires	7
II.3.2. Les enquêtes de terrain sur les sites retenus.	7
II.3.3. Les difficultés rencontrées	8
III. Présentation des données collectées.....	10
III.1. Aperçu général sur le travail des enfants dans les mines burkinabés	10
III.2. Environnement familial et social des enfants travailleurs	11
III.2.1. Les raisons évoquées pour le travail des enfants	12
III.2.2. Le cadre de vie des enfants travaillant dans les sites aurifères	13
III.2.3. La typologie des prises en charge familiale accordée aux enfants.....	14
III.3. Scolarisation et travail des enfants travaillant sur les sites aurifères.....	14
III.3.1. Etat de la fréquentation scolaire des enfants miniers.....	14
III.3.2. Raisons de l'abandon scolaire des enfants travailleurs.....	15
IV. Genre et division sexuelle du travail dans la zone d'étude	16
IV.1. Appartenance sexuelle et activités des filles et des garçons dans les mines.....	16
IV.2. Le temps de travail consacré par les enfants aux activités minières.....	17
IV.3. Les perceptions concernant les conditions de travail des enfants.....	18
IV.4. L'appréciation du travail des enfants par les parents et les employeurs.....	19
IV.5. La connaissance des parents et des employeurs des lois contre le travail des enfants	20
V. La vulnérabilité des enfants face aux violences sur les sites miniers	20
V.1. L'expérience de la violence sur les sites aurifères chez les enfants travailleurs.....	20
V.2. La typologie des violences subies par les enfants.....	21
V.3. Les auteurs des violences faites aux enfants.....	23
V.4. L'identité des protecteurs des enfants victimes de violence.....	23
V.5. La typologie des protections accordées aux enfants contre les violences.....	24
V.6. La perception des violences faites aux enfants travailleurs selon les parents.....	24
VI. Les rapports de genre entre filles et garçons.....	24
VI.1. Les rapports de genre et la liberté du choix de mode de vie	24
VI.2. Les rapports de concurrence entre les filles et les garçons travailleurs	25
VI.3. Les rapports de soumission entre les filles et les garçons travailleurs	25
VI.4. Les rapports de conflits entre les filles et les garçons travailleurs	26
VII. Gestion des revenus et perspectives sur le travail des enfants dans les mines.....	26
VII.1. L'utilisation des revenus générés par le travail des enfants	27
VII.2. Le contrôle familial des revenus générés par le travail des enfants	27
VII.3. Ambitions professionnelles et perspectives d'avenir des enfants enquêtés au cours de l'étude	27
VIII. Analyse des données	29
VIII.1. Analyse des conditions socioéconomiques explicatives du travail des enfants.....	29
VIII.2. Les conditions différenciées de travail des filles et des garçons.....	29
VIII.3. Analyse des violences faites aux enfants.....	30
VIII.4. Analyse des rapports de genre entre les filles et les garçons	30
IX. Recommandations.....	31
IX.1. Les recommandations des enfants travailleurs.....	31
IX.2. Les recommandations des parents.....	31

IX.3. Les recommandations des structures publiques	31
IX.4. Synthèse des recommandations.....	32
X. Conclusions.....	32
Bibliographie.....	34
Sites Web	34
Annexe	35

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique n°1 : Données sexospécifiques sur les enfants des mines suivant les âges.....	7
Graphique n°2 : Données sexospécifiques sur les employeurs des enfants travailleurs des mines	8
Graphique n°3 : Typologie de l'origine familiale des enfants par sexe	11
Graphique n°4 : L'avis des enfants sur les raisons de leur travail sur les mines.....	12
Graphique n°5 : L'avis des parents sur les raisons du travail des enfants.....	13
Graphique n°6 : Typologie du cadre de vie des enfants dans les mines.....	13
Graphique n°7 : Genre et typologie des prises en charge familiale accordées aux enfants.....	14
Graphique n°8 : Données sexospécifiques sur la situation de scolarisation des enfants travaillant dans les mines	15
Graphique n°9 : Données sexospécifiques sur les raisons d'abandon et de non scolarisation des enfants travailleurs.....	15
Graphique n°10 : Division sexuelle des travaux liés à la reproduction chez les enfants.....	16
Graphique n°11 : Genre et typologie du travail des enfants dans les mines.....	17
Graphique n°12 : Données sexospécifiques sur la durée journalière de travail des enfants dans les mines.....	18
Graphique n°13 : Perceptions des conditions de travail des enfants	19
Graphique n°14 : Données sexospécifiques sur l'avis des parents sur le travail des garçons.	20
Graphique n°15 : Données sexospécifiques sur la prévalence de violences sur les enfants dans les mines.....	21
Graphique n°16 : Typologie des violences subies par les enfants dans les mines	21
Graphique n°17 : Données sexospécifiques sur la typologie de violences faites aux garçons	22
Graphique n°18 : Données sexospécifiques typologie de violences faites aux filles	23
Graphique n°19 : Données sexospécifiques sur les auteurs de violences sur les enfants dans les mines.....	23
Graphique n°20 : Données sexospécifiques sur la typologie de protections accordées aux enfants dans les mines	24
Graphique n°21 : Données sexospécifiques sur les rapports de concurrence entre filles et des garçons	25
Graphique n°22 : Données sexospécifiques sur les rapports de soumission entre filles et des garçons.....	25
Graphique n°23 : Genre et utilisation des revenus par les enfants	27
Graphique n°24 : Données sexospécifiques sur l'ambition des enfants travailleurs à quitter la mine.	28

Sigles et Abréviations

BIT/IPEC :	Bureau International du Travail/Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants
CRIGED :	Centre de Recherche et d'Intervention en Genre et Développement
CDE :	Convention relative aux Droits de l'Enfant
COBUFADE :	Coalition au Burkina Faso pour les Droits de l'Enfant
CSPS :	Centre de Santé et de Promotion Social
ENTE :	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants
GECL:	Gender Equality in Action against Child Labour
SIDA :	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
SOMIKA:	Société Minière Kindo Adama
OIT :	Organisation Internationale du Travail
UNICEF :	Fonds des nations Unies pour l'Enfance
VIH :	Virus de l'Immunodéficience Acquise

Résumé

La problématique du travail des enfants est devenue un fléau mondial qui touche à la fois les pays développés et les pays en voie de développement. Le plus souvent, leurs conditions de travail dépendent entièrement de l'employeur, au mépris de leurs droits : ils sont privés d'école, de jeu et d'activité sociale, ainsi que du soutien psychologique de leur famille. Ils sont régulièrement confrontés à la violence physique et aux abus sexuels. Ils vivent aussi dans des environnements avilissants et dangereux qui ont des conséquences sur leur bien-être physique et psychologique ainsi que sur leur développement.

Aujourd'hui, l'ampleur exacte de ce phénomène est très difficilement quantifiable, à cause des multiples formes de travail et du caractère très informel et privé de l'embauche des enfants. L'Article 3 de la Convention 182 de l'OIT définit comme pires formes de travail des enfants :

- a) toutes les formes d'esclavage ou pratiques analogues, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage ainsi que le travail forcé ou obligatoire, y compris le recrutement forcé ou obligatoire des enfants en vue de leur utilisation dans des conflits armés;
- b) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant à des fins de prostitution, de production de matériel pornographique ou de spectacles pornographiques;
- c) l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'un enfant aux fins d'activités illicites, notamment pour la production et le trafic de stupéfiants, tels que les définissent les conventions internationales pertinentes;
- d) les travaux qui, par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant.

Le travail dans les usines où l'atmosphère est étouffante, dans des plantations insalubres, dans des mines et autres endroits dangereux où ils risquent la mort constitue autant d'exemples de pires formes de travail des enfants au sens de cette Convention. L'analyse genre du travail des enfants montre que les garçons et les filles connaissent des expériences différentes. Les jeunes filles et garçons sont socialisés dès leur plus jeune âge pour imiter les rôles respectifs de leur mère et de leur père. Par conséquent, le vécu des pires formes de travail varie selon l'appartenance sexuelle des enfants.

Le travail des enfants est un phénomène multidimensionnel qui est fondé sur les valeurs et les pesanteurs socioculturelles relatives à l'éducation des enfants (filles et garçons) d'une part, mais aussi par le contexte de conjoncture économique mondialisée marquée par la paupérisation des familles tant en milieu rural que urbain. La non scolarisation et l'échec ou l'abandon scolaires constituent des facteurs favorables à la pérennité du problème. Malgré cette réalité, l'éradication du phénomène du travail des enfants ou tout au moins, l'élimination des pires formes de travail des enfants sont l'objet de nombreuses initiatives, notamment la célébration de la journée du 12 Juin, décrétée, Journée mondiale de la lutte contre le travail des enfants.

Le Burkina Faso a souscrit à la convention pour les droits des enfants, mais on constate que le travail des enfants sur les sites d'orpaillage est une pratique relativement nouvelle évoluant tout de même très rapidement. Il se déroule dans des zones reculées et de façon saisonnière au gré des découvertes des sites aurifères. Néanmoins, la complexité du phénomène fait qu'on ne peut le résoudre avec des solutions standards pour les filles et les garçons victimes.

Les études réalisées au plan national indiquent que les enfants orpailleurs (filles et garçons) sont exposés à de nombreux risques liés à leurs activités (affections respiratoires, chutes, éboulements, blessures, alcoolisme, prostitution, etc.). Sur les sites tant les filles que les garçons sont victimes des pires formes de travail dans l'orpaillage avec toutefois une répartition par sexe. Pour lutter contre ce phénomène, le BIT a entrepris une action à envergure régionale en Afrique de l'Ouest. Le Projet

BIT/IPEC Mines Afrique de l'Ouest vise à abolir de façon progressive le travail des enfants dans l'orpaillage. Il intervient sur deux sites et leurs villages satellites (à Gorouol Kadjé dans la province du Séno et à Ziniguima dans la province du Bam) pour retirer les enfants des mines d'or.

C'est dans le cadre du dit projet que s'inscrit la présente étude « genre et travail des enfants dans les mines et carrières » dans les sites Gorouol Kadjé et de Ziniguima. Elle vise à cerner les facteurs qui sont à la base de la métamorphose et de la persistance du phénomène du travail des enfants dans les mines ciblées en vue de parvenir à son élimination totale. L'objectif général de l'étude est de contribuer à une meilleure connaissance des relations socio-économiques de genre entre les filles et les garçons qui travaillent dans les mines et carrières au Burkina Faso.

Pour atteindre les objectifs visés par cette étude nous avons opté pour une méthodologie combinant plusieurs outils techniques : la revue de littérature, l'observation in situ, les entretiens avec les personnes ressources, les enquêtes individuelles auprès des enfants, des parents et des employeurs. Des échanges complémentaires ont été faits avec les autres orpailleurs adultes qui sont sur les sites. Conformément aux directives des TDR, 61 enfants ont répondu au questionnaire individuel (31 filles et 30 garçons), contre 12 parents/tuteurs (5 hommes et 7 femmes) et 12 employeurs tous masculins.

Les résultats des enquêtes font ressortir plusieurs constats importants. On constate que 60,65% des enfants travailleurs enquêtés sont issus de familles polygames. Le souci de contribuer à la survie de la famille est la principale raison explicative de leur présence dans les sites miniers. Parmi ces enfants, 78,68% cohabitent avec leurs parents contre 14,75% qui évoluent dans un cadre tutorial. La désagrégation des données suivant la dimension genre permet de noter que les filles constituent un peu plus de la moitié, soit 51,16% des enfants travailleurs vivants avec leurs familles tandis que les garçons travailleurs vivent le plus souvent hors du cadre familial.

Désagregés selon le sexe, on note que 61,29% des filles sont scolarisés contre 53,33% des garçons. Mais, la pauvreté (29,41%) est considérée comme la principale raison de non scolarisation ou l'abandon scolaire des garçons tandis que chez les filles, l'ignorance ou le refus des parents (34,48%) constituent plutôt la raison principale.

Sur les sites, le lavage du minerai (23,02%) est la principale activité des enfants sur les sites aurifères. Ensuite viennent les activités de cassage (19,42%), de concassage (12,23%). Suivant l'appartenance sexuelle, il ressort que la casse de minerai (32,75%) (pilage) et le lavage de minerai (24,13%) sont les types d'activités de production qui occupent le plus les filles. En plus de cela, elles sont astreintes aussi à la collecte du bois, la préparation des repas, la garde des enfants et les autres travaux ménagers. Quant aux garçons, ils s'adonnent à trois principaux types d'activités avec par ordre d'importance : le lavage de minerai (22,22%), l'extraction de minerai (17,28%) et le creusage 16,04%. La répartition des tâches (entre 7 à 10 et 15-18 ans) varie selon l'âge en fonction des efforts à fournir. La durée du travail hebdomadaire et journalier varie aussi en fonction de l'âge et du sexe.

Le rapport expose les perceptions du travail des enfants parmi les répondants ainsi que leurs appréciations concernant la pénibilité des activités des enfants. La majorité des parents, tuteurs et employeurs connaît les lois contre le travail des enfants et évoquent en détail les différents types de violences dont les enfants sont victimes sur les sites miniers. En se référant aux déclarations des répondants, les filles sont essentiellement celles qui subissent les violences sexuelles (71,42%), verbales (54,16%) et économiques (52,94%). Quant aux garçons, ils feraient le plus (54,54%) les frais des violences physiques. Les auteurs de 35% des violences faites aux enfants sont les autres adultes sur les sites alors que les employeurs en sont responsables dans 21,66% des cas. Seulement 6,66% des actes de violences à l'encontre des enfants sont dûs à leurs propres parents.

L'apprentissage des rôles socialement construits se fait surtout pendant le jeune âge. Dans un contexte de proximité comme celui des sites miniers, la question de la soumission entre les filles et les garçons est digne d'intérêt. Presqu'autant de filles (58,06%) que de garçons (63,33%) sont favorables à l'idée d'une domination des garçons. Les parents dans leur majorité (83,33%) estiment que les filles doivent

se soumettre aux garçons. Les employeurs sont du même avis. Cependant, près de 60% des parents ne reconnaissent pas l'existence de conflits entre filles et garçons. Certaines filles sont même protégées par les garçons en cas de danger.

Plus de la moitié des enfants (70,49%) souhaitent abandonner le travail à la mine tandis que 29,50% veulent y rester. A la question relative sur les ambitions professionnelles, il y a des enfants qui n'éprouvent pas l'envie de quitter les mines, et les filles sont les plus nombreuses 38,7% contre 20% de garçons. Parmi les parents interrogés, ils sont 83,33% qui comptent retirer leurs enfants des sites aurifères comme travailleurs.

L'analyse genre des conditions de travail des enfants révèle une surcharge de travail pour les filles, due à la division sociale du travail selon les sexes. Les filles de 7 à 10 ans voire jusqu'à 14 ans accompagnent leurs mères sur les sites pour la garde des enfants, et sont ainsi entraînées de façon insidieuse dans le travail des mines. Du fait même de la division sexuelle du travail sur les sites aurifères, filles et garçons entretiennent des rapports de coopération. Les garçons extraient le minerai qu'ils concassent et donnent aux filles pour le pilage.

Au terme de l'étude, plusieurs recommandations ont été faites portant sur les questions suivantes :

- La protection de la sécurité des enfants présents sur les sites ;
- L'établissement d'une charte des propriétaires des mines contre la présence des enfants travailleurs sur les sites d'orpaillage ;
- Un appui durable pour l'insertion professionnelle des jeunes déscolarisés ;
- La construction d'école à proximité des mines pour retirer les enfants qui désirent poursuivre leurs études ;
- L'organisation de campagnes de sensibilisation sur le genre et les droits des enfants, etc. ;
- L'éducation en matière de SR est indispensable à cause des risques liés à la proximité et au développement du racolage sexuel dans les villages avoisinants les mines.
- La sensibilisation des mères sur les conséquences de la présence des filles sur les sites et les risques auxquels elles les exposent.

PREMIERE PARTIE : PROBLEMATIQUE, CONTEXTE ET METHODOLOGIE

I. Problématique générale de l'étude

I.1. Le travail des enfants en question

L'UNICEF a élaboré il y a environ dix ans une série de critères pour désigner un travail qui relève de l'exploitation. L'UNICEF se base alors sur neuf critères pour déterminer si le travail exercé relève de l'exploitation ; ces critères sont : un travail à temps plein à un âge trop précoce, trop d'heures consacrées au travail, des travaux qui exercent des contraintes physiques, sociales et psychologiques excessives, une rémunération insuffisante, l'imposition d'une responsabilité excessive, un emploi qui entrave l'accès à l'éducation, des atteintes à la dignité et au respect de soi des enfants, un travail qui ne facilite pas l'épanouissement social et psychologique complet de l'enfant.

On voit donc après examen de ces critères que le travail devient un problème quand il entraîne des conséquences sur le développement de l'enfant ; ces conséquences peuvent être physiques (notamment par une dégradation de l'état général), psychologiques (attachement à la famille, sentiments d'amour et d'acceptation), sociales et morales ou encore cognitives (compétences de base en lecture ou écriture). Les atteintes physiques sont bien sûr les plus faciles à constater mais les enfants sont également vulnérables du point de vue psychologique : ils peuvent subir des dommages redoutables en vivant dans un environnement qui les avilit ou les opprime. L'amour-propre est aussi important pour les enfants que pour les adultes.¹

La nature privée et souvent non déclarée de l'embauche de domestiques rend impossible toute mesure, mais les petits domestiques se comptent probablement par millions dans le monde. Ce métier est le prolongement de l'activité ménagère exercée à la maison et par conséquent, il emploie une majorité de filles, mais on peut également trouver des petits garçons domestiques.

Le travail de ces enfants n'est pas toujours rémunéré, mais quand il l'est, les gages sont la plupart du temps si maigres qu'ils ne suffiront jamais à rembourser la dette. Le salariat des enfants dans le secteur économique structuré est certainement la forme la plus étudiée et la plus médiatisée du travail des enfants, alors qu'en fait elle ne concerne qu'une minorité d'enfants au travail ; le Bureau International du Travail ne recense en effet que 8% des enfants actifs dans les industries manufacturières et autant dans le commerce et l'hôtellerie, un peu moins de 4% dans les transports et la manutention, 2% dans la construction et à peine 1% dans les mines et les carrières.

Les enfants sont souvent très mal payés voir pas du tout rémunérés ; le plus souvent, leurs conditions de travail dépendent entièrement de l'employeur, au mépris de leurs droits : ils sont privés d'école, de jeu et d'activité sociale, ainsi que du soutien psychologique de leur famille. Qui plus est, ils sont régulièrement confrontés à la violence physique et aux abus sexuels.

I.2. Le travail des enfants : un fléau mondial

Tout le monde est conscient aujourd'hui qu'un grand nombre d'enfants travaillent, mais du fait de la combinaison de plusieurs facteurs rendant difficile l'accès aux enfants qui travaillent, l'ampleur exacte de ce phénomène est très difficilement quantifiable, d'autant plus que, contrairement aux idées reçues

¹ http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---integration/---stat/documents/meetingdocument/wcms_099580.pdf

le travail des enfants ne se rencontre malheureusement pas que dans les pays pauvres mais également dans les pays dits riches, y compris les pays européens.

Ainsi de l'avis de Aude Cadiou, qui en juin 2002 a soutenu un mémoire sur le thème « *Le Travail des enfants* », « personne ne sait actuellement avec certitude combien d'enfants travaillent aujourd'hui dans le monde ». Elle poursuit ses propos en se référant au Bureau International du Travail (BIT), qui faisant autorité en la matière, considère lui que « les statistiques disponibles sont très inadéquates et peu fiables, et que le processus de collecte des données comporte beaucoup de complications. »²

Selon Juan Somavia, Directeur Général du Bureau International du Travail en décembre 2008 « Un enfant sur 4 travaille dans le monde. Ces enfants n'exercent pas de petits travaux ou des tâches faciles. Il s'agit, pour eux et pour leur famille, d'une question de survie. Filles et garçons sont employés à des activités qui nuisent à leur développement mental, physique et affectif. Ils sont souvent exploités et se retrouvent dans les pires formes de travail des enfants, notamment dans des usines où l'atmosphère est étouffante, dans des plantations insalubres, dans des mines et autres endroits dangereux où ils risquent la mort. Certains sont vendus et exploités dans des conditions proches de l'esclavage. D'autres sont contraints au cauchemar réel de la prostitution ou enrôlés de force dans des conflits armés »³.

Selon les estimations de l'OIT, en 2000, la population mondiale de 5 à 17 ans était autour de 1 milliard 531 millions et 352 millions de ces enfants exerçaient une activité économique. Parmi eux :

- 246 millions (70%) entrent dans la catégorie du travail des enfants, donc en violation des conventions internationales de l'OIT ;
- 171 millions (les deux-tiers de ces enfants) travaillent dans des conditions dangereuses ;
- 22.000 enfants meurent dans des accidents de travail chaque année ;
- 8,4 millions sont victimes de l'esclavage, de la traite, de la servitude pour dettes, de la prostitution, de la pornographie, d'enrôlement militaire forcé et d'autres activités illicites.

Dans la tranche d'âge de 5 à 14 ans, 211 millions (un enfant sur six dans le monde) exercent une activité économique, parmi ceux-ci :

- 186 millions sont dans la catégorie du travail des enfants ;
- 111 millions travaillent dans des conditions dangereuses ;
- 73 millions ont moins de 10 ans ;
- 127 millions vivent en Asie-Pacifique (20% des enfants dans la région) ;
- 48 millions vivent en Afrique subsaharienne (30% des enfants dans la région).⁴

Le Deuxième Rapport Global de l'OIT sur le travail des enfants publié en Mai 2006 note les évolutions suivantes :

- En 2004, 218 millions d'enfants étaient astreints à un travail, dont 126 millions à des travaux dangereux;
- Au cours des quatre dernières années, le nombre d'enfants astreints à un travail avait baissé de 11% et de 26% si l'on ne considère que les travaux dangereux;
- Parmi les facteurs ayant permis les évolutions positives en matière de lutte contre le travail des enfants, on pouvait citer une meilleure application des normes de l'OIT et des Conventions concernées (Conventions 138 et 182 en particulier), mais aussi, l'engagement politique des gouvernements et des partenaires sociaux;
- Les Etats membres devraient continuer de poursuivre l'objectif de l'abolition effective du travail des enfants, en s'engageant à éliminer toutes les pires formes de travail des enfants d'ici à 2016 et en prenant des mesures appropriées assorties de délais d'ici à la fin de 2008.

² http://memoireonline.free.fr/12/05/18/m_travail-des-enfants.html

³ <http://www.america.gov/st/hrfrench/2008/December/20081204152038SrenoD0.138241.html?CP.rss=true>

⁴ Source: " Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labour" (OIT, Genève, 2002).

Au regard de ce qui précède, on peut dire que le travail des enfants dans le monde constitue une problématique multidimensionnelle. Le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants dans le monde, au nombre desquelles, le travail dans les mines, constitue l'objet de ladite convention qui vise l'éradication du phénomène ou tout au moins, l'élimination des pires formes de travail des enfants. De nombreuses initiatives ont été engagées avec notamment la célébration de la journée du 12 Juin, décrétée, Journée mondiale de la lutte contre le travail des enfants. Des avancées importantes ont été enregistrées du phénomène au cours de la dernière décennie.

Le travail des enfants, en l'occurrence les pires formes de travail des enfants, est une préoccupation actuelle, réelle et mondiale. Cette situation a tendance à s'aggraver dans le contexte actuel de la crise économique aiguë et de pauvreté galopante de ces pays. Les enfants du Burkina Faso n'échappent pas à ce fléau. Un peu plus de 51 % des enfants de 10 à 14 ans travaillent au Burkina Faso, bien que le code du travail interdise le travail des enfants de moins de 14 ans (Données OIT).

Les activités exercées par les enfants varient selon les continents et les cultures. Le classement du travail par type d'activité pratiquée peut être trouvé dans une étude de 1996 et réparti le travail des enfants en grands secteurs : 70,4 % dans l'agriculture, la pêche ou la chasse et la foresterie, 8,3 % dans le commerce en gros ou au détail ou dans la restauration et l'hôtellerie, 8,3 % dans les manufactures, 6,5 % dans les « services communautaires, sociaux ou personnels », 3,8 % dans les transports, les entrepôts et la communication, 1,9 % dans la construction et 0,9 % dans les industries extractives (minières notamment).

Aude Cadiou dans son mémoire cité ci-dessus dit que, « le travail des enfants revêt aujourd'hui des formes très diverses qu'on peut classer en sept grands types, dont aucun n'est propre à une région particulière du monde : le travail domestique, le travail forcé, le travail en servitude, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le travail dans l'industrie et les plantations, les métiers des rues, le travail familial et le travail des filles. On voit donc qu'il existe deux grands pôles d'activité enfantine : les enfants travaillent soit à la maison, au sein d'une sphère familiale, soit dans des usines ou des entreprises, c'est à dire dans le secteur formel ».⁵

Les causes du travail des enfants sont multiples et diverses. Nous avons d'une part les causes directement liées à la pauvreté des familles, et d'autre part les causes extérieures à cet environnement familial.

1.3. Les multiples causes du travail des enfants

Aude fait remarquer que l'ampleur actuelle du travail des enfants dans le monde ne peut s'expliquer que par celle de la pauvreté : elle estime cette fois-ci que 250 millions d'enfants sont amenés à travailler pour survivre, car 1,3 milliard de personnes dans le monde (sur 6 milliards d'habitants) vivent dans un dénuement total, avec moins de l'équivalent d'un dollar par jour.

Le travail des enfants en famille remonte aux âges les plus anciens : leur participation à la tenue du ménage et aux travaux agricoles est attestée dans toutes les sociétés rurales. Durant les siècles marqués par une espérance de vie très courte, tels que pendant le Moyen Age, l'enfance demeure une période brève et l'enfant est vite considéré comme un jeune adulte. L'enfant participe alors à l'économie familiale, chaque bouche à nourrir devant se rendre utile. A une époque de mortalité élevée, il est également essentiel que l'enfant soit tôt capable de pallier la défaillance d'un adulte, du fait d'une maladie ou d'un décès, mais aussi d'assurer son avenir. Ces exigences continuent encore aujourd'hui de modeler le quotidien des familles du tiers monde

Un des facteurs du travail des enfants, et sans doute l'un des principaux, est l'échec de la scolarisation universelle. L'UNICEF estime qu'aujourd'hui plus de 130 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, chiffre qui atteindrait même les 404 millions si l'on inclut tous les enfants de moins de 18 ans. Il est

⁵ http://memoireonline.free.fr/12/05/18/m_travail-des-enfants.html

très aisé de faire le lien entre ce chiffre et celui des enfants au travail. Près de la moitié des enfants travailleurs dans le monde exercent à temps plein et donc ayant des horaires de travail incompatibles avec une quelconque possibilité d'études : 38% travaillent plus de 40 heures par semaine et 13% au moins 56 heures.⁶

Enfin, la dernière cause majeure de travail des enfants, est l'épidémie de sida qui sévit depuis plusieurs années en Afrique et en Asie. Avec 22,5 millions d'adultes et d'enfants infectés par le VIH en 2007, l'Afrique sub-saharienne constitue en effet la région la plus durement touchée. Cette région enregistre à elle seule 50% des 6800 infections nouvelles qui surviennent chaque jour et 5700 décès dans le monde. En 2007, le nombre d'enfants orphelins à cause du Sida est estimé à 100000 parmi les 690000 orphelins, toutes causes confondues.⁷

1.4. Genre et travail des enfants dans le monde

Nelien Haspels et Busakorn Suriyasarn, ont élaboré un guide de formation, intitulé « *La promotion de l'égalité des sexes dans la lutte contre le travail et la traite des enfants: Un guide pratique pour les organisations.* » Ce guide pratique à l'usage des organisations donne un aperçu des stratégies et des instruments nécessaires pour atteindre les filles et les garçons dans la lutte contre les pires formes du travail des enfants et les abus liés à la traite; pour aborder les contraintes spécifiques subies par les filles et les jeunes femmes prédisposées à être ou ayant déjà été victimes du travail des enfants; pour renforcer le rôle des deux parents dans l'éducation des enfants et pour les protéger de l'exploitation. Ce guide est destiné au personnel des organisations gouvernementales et non gouvernementales impliquées dans la lutte contre le travail et la traite des enfants. Il peut également être utilisé par les décideurs politiques engagés dans la promotion des droits des enfants et des femmes, et des normes et droits fondamentaux du travail.

Ce guide est une réponse au Plan d'action pour l'intégration du genre et l'égalité entre hommes et femmes du BIT adopté en 2000. Il fait partie d'une série d'initiatives de renforcement des capacités du BIT qui vise à aborder systématiquement les inégalités entre les sexes dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants et à augmenter la prise de conscience concernant les principes fondamentaux de la personne et du travailleur, et les droits des enfants et des femmes parmi les groupes de populations qui présentent un important risque d'exploitation. Il a été développé dans le cadre d'un projet pilote «Promotion of Gender Equality in Action against Child Labour in East Asia (GECL)» mis en œuvre par le Bureau sous-régional de l'OIT pour l'Asie de l'Est (Bangkok) en coopération avec IPEC.⁸

Dans les villes, on peut voir une catégorisation par genre en fonction du secteur de travail, pour certains secteurs types. Les secteurs de la construction et du transport sont par exemple 100% masculins et ceux des employés de maison 100% féminins. Mais pour les secteurs moins "orientés", les chiffres varient sans pouvoir faire de catégorisation absolue par genre même si certaines tendances sont claires (le commerce est à 51% masculin, les manufactures à 67% masculin, la restauration 57% féminin,...). Dans les campagnes, les choses ne sont pas si sectorisées, et les différences de genre sont beaucoup moins marquées.⁹

Lorsque l'on analyse le travail des enfants, il est important de comprendre que les garçons et les filles connaissent des expériences différentes. Premièrement, les parents tendent à avoir des attentes différentes concernant leurs filles et leurs fils. Les enfants sont socialisés dès leur plus jeune âge pour imiter les rôles respectifs de leur mère et de leur père. On attend ainsi des garçons qu'ils ressemblent à leur père et des filles qu'elles agissent comme leur mère. Les fillettes reçoivent une formation précoce à la vie domestique et sont mariées à quatorze ou quinze ans. En fait, dès que ses capacités physiques

⁶ http://memoireonline.free.fr/12/05/18/m_travail-des-enfants.html

⁷ http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html

⁸ Nelien Haspels et Busakorn Suriyasarn, « La promotion de l'égalité des sexes dans la lutte contre le travail et la traite des enfants: Un guide pratique pour les organisations. » Genève, septembre 2005

⁹ http://www.vincetmanu.com/dossiers/enfants_travailleurs_genre.asp

le lui permettent, l'enfant cultive le jardin et entretient la maison avec sa mère ou assure de menus travaux dans l'atelier de son père artisan, apprenant peu à peu son métier. Dans la plupart des sociétés, cela signifie que les garçons et les filles effectuent des activités différentes et sont dirigés respectivement vers des métiers d'homme ou des métiers de femme.

Deuxièmement, les garçons et les filles peuvent également avoir des motivations et des raisons différentes d'être impliqués dans le travail des enfants ou de quitter leur maison. Habituellement, la pauvreté et le manque d'opportunités sont des moteurs importants du travail des enfants et de la migration des enfants à la recherche de travail. Cependant, des raisons essentielles telles que les attentes des parents, la propre curiosité des enfants et leur sens des responsabilités, déterminent souvent les manières dont les garçons et les filles travaillent, migrent et sont victimes de traite.

En effet, l'OIT évalue à plus d'un million le nombre des enfants qui travaillent dans les mines. Au-delà, de l'univers des mines le constat général indique que les filles sont plus fortement touchées que les garçons et n'ont que « *peu ou pas d'accès à l'éducation et travaillent dans des conditions qui mettent leur santé, leur sécurité et leur moralité gravement en danger* ».

La cellule familiale et toutes les strates de la société deviennent les sphères de discrimination l'endroit des filles qui restent majoritairement les plus à même de ne pas recevoir d'éducation. Ces dernières « *endurent des privations additionnelles et font face à des risques supplémentaires, souvent cachées aux yeux du public dans des situations de servitude domestique* ». L'OIT estime ainsi que 1,8 million de jeunes filles sont utilisées commercialement à des fins sexuelles ou pornographiques.

La situation générale du phénomène du travail des enfants dans la Sous-région Ouest africaine présente un emploi d'enfants des deux sexes, filles comme garçons dont l'âge est compris entre 5 et 17 ans. Les conditions de travail des enfants sont généralement très précaires avec notamment de multiples violences à leur endroit et l'absence totale de mesures de protection. Les enfants travailleurs évoluent le plus dans des activités du secteur informel telles que : le travail domestique, la vente ambulante, la prostitution, le travail dans les mines et carrières, etc.

II. Justification, objectifs et méthodologie de l'étude

II.1. Justification de l'étude

Le travail des enfants dans l'orpaillage est une pratique relativement nouvelle évoluant tout de même très rapidement. Il se déroule dans des zones reculées et de façon saisonnière au gré des découvertes des sites aurifères. Selon l'étude COBUFADE (2002), environ 40% de la main d'œuvre des orpailleurs ont moins de 18 ans et environ 70% des enfants travaillant chez les orpailleurs ont moins de 15 ans, malgré l'inscription de l'orpaillage sur la liste des pires formes de travail des enfants.

En effet, les enfants orpailleurs (filles et garçons) sont exposés à de nombreux risques liés à leurs activités (affections respiratoires, chutes, éboulements, blessures, alcoolisme, prostitution, etc.). Sur les sites tant les filles que les garçons sont victimes des pires formes de travail dans l'orpaillage avec toutefois une répartition par sexe / genre dans les tâches et rôles qui leur sont confiés :

- Pour les garçons : creusage et extraction (il arrive que les enfants soient placés en tête d'opération de creusement des galeries) ; transport du minerai ; concassage / broyage ; lavage du minerai.
- Pour les filles : transport du minerai de l'aire d'extraction à l'aire de traitement ; concassage / broyage ; tamisage de la roche broyée, vente d'eau, d'aliments et articles divers.

L'intervention du BIT/IPEC en Afrique francophone pour l'élimination du travail des enfants est mise en œuvre par le biais de Programmes Nationaux dans huit pays dont le Burkina Faso et récemment de

manière plus spécifique, avec le Projet BIT/IPEC Mines Afrique de l'Ouest qui vise à abolir de façon progressive le travail des enfants dans l'orpaillage.

Dans le cadre des activités du Projet BIT/IPEC Mines, exécuté sur deux sites et leurs villages satellites (à Gorouol Kadjé dans la province du Séno et à Ziniguima dans la province du Bam) 1692 enfants ont été recensés dont (794 filles) prévenus et retirés du travail dans l'orpaillage. De nombreux enfants sont cependant encore et toujours employés dans les mêmes mines, enfants provenant desdits villages ou d'autres villages avoisinants, ou même de lointaines contrées. Le phénomène du travail des enfants dans les mines connaît donc une métamorphose et une persistance dont il sied de comprendre les fondements et les mutations en vue de parvenir à l'élimination totale du phénomène.

La présente étude « genre et travail des enfants dans les mines et carrières » dans les sites Gorouol Kadjé et de Ziniguima, tire toute sa justification, au regard des réalités ci-dessus.

II.2. Objectifs de l'étude

II.2.1. Objectif général

Contribuer à une meilleure connaissance des relations socio-économiques de genre entre les filles et les garçons qui travaillent dans les mines et carrières au Burkina Faso.

II.2.2. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement la consultation vise à :

- Identifier les enfants astreints au travail des mines et carrières en mettant un accent particulier sur leur provenance, les circonstances qui les ont conduits au site d'exploitation de manière à mettre en exergue éventuellement le lien avec le phénomène de la traite ;
- Analyser la situation socio-économique des filles et des garçons qui travaillent directement dans les mines ou dans leur environnement (activités de production et de reproduction réalisées par les filles et garçons – vulnérabilité des enfants face aux violences physiques, morales et sexuelles – grossesse précoce des filles – enfants travailleurs atteints ou affectés par le VIH/SIDA et autres maladies...) ;
- Identifier les relations de genre qui s'établissent (et/ou se reproduisent) parmi les enfants travailleurs, du fait des modalités d'organisation et de fonctionnement de leur espace d'activité et de leur cadre familial ;
- Examiner les relations existantes entre les dynamiques familiales et le travail économique des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso ;
- Faire des recommandations pour l'élaboration de stratégies et des mesures à prendre, pour lutter de manière équitable contre le travail des enfants et les pires formes de travail des enfants, dans une perspective de genre.

La présente étude se révèle indispensable car elle permet de cerner les différents contours du travail des enfants dans les sites aurifères, en relation notamment avec l'aspect genre. L'étude permet également de renforcer les données sur le phénomène et ainsi de mieux déterminer son évolution. Des informations nouvelles et importantes ont pu être collectées afin d'optimiser les stratégies de lutte contre le phénomène, à travers la proposition de mesures de lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières, plus spécifiquement selon le genre.

II.3. Méthodologie

La présente étude a comme caractéristique majeure d'être quantitative et qualitative. L'importance accordée aux données empiriques du contexte de recherche fait qu'une attention est accordée à la description des inégalités existantes et à leur analyse causale. Conformément aux directives contenues

dans les TDR, la démarche de collecte des données a consisté à combiner deux outils techniques : la revue de littérature et les enquêtes de terrain.

II.3.1. La collecte des données documentaires

A ce niveau, l'équipe de recherche a procédé à la collecte des documents pertinents disponibles qui se rapportent au sujet de l'étude. On peut déplorer la rareté des recherches scientifiques sur le travail des enfants dans les mines au Burkina Faso. En dehors des rapports de mise en œuvre de quelques projets, il a été difficile de trouver des études antérieures sur le thème pour permet de faire le point sur l'état des connaissances. Néanmoins, les ouvrages obtenus ont été exploités pour renforcer la mise en contexte du problème du travail des enfants sur les sites aurifères, présenté ci-dessus.

II.3.2. Les enquêtes de terrain sur les sites retenus.

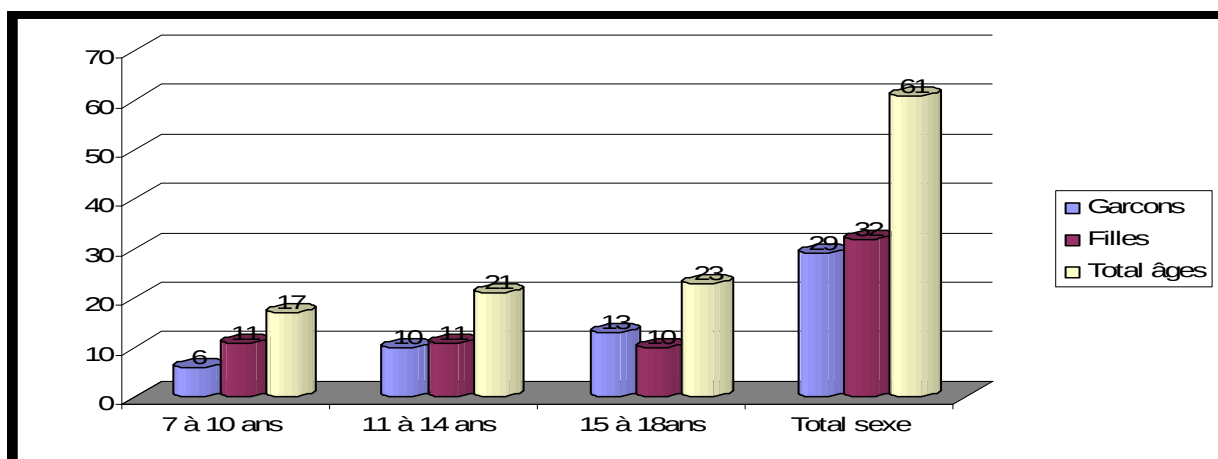
L'étude genre sur le travail des enfants dans les mines et carrières au Burkina Faso a porté sur l'étude de cas de deux sites d'exploitation aurifère qui présentent des caractéristiques socio-économiques et des dynamiques sociales précises : Gorouol Kadjé dans la province du Séno et Zinguima dans la province du Bam. Cette étude est à la fois quantitative et qualitative avec cependant des limites liées au faible nombre d'enfants interrogés.

Conformément aux directives des TDR, les deux localités ont bénéficié de l'intervention du projet BIT/IPEC pendant les trois dernières années. Aussi, la présente étude se voulait analytique et prospective. A cet effet, quatre types de questionnaires ont été élaborés correspondant aux catégories de personnes à interroger.

➤ Questionnaire/Enfants travailleurs

Ce questionnaire a permis d'évoquer avec les enfants travaillant dans les mines leurs conditions de vie et de travail (Environnement familial et professionnelle), leurs niveaux de scolarisation, les rapports qu'ils entretiennent avec les autres acteurs des sites (employeurs, autres enfants travailleurs, adultes, etc.), avec notamment un accent particulier sur les rapports de genre. Le sujet de la violence à l'endroit des enfants sur les sites a également fait l'objet d'une rubrique spécifique. Les perspectives et les ambitions des enfants ont enfin été déterminées. Au total, un échantillon composite de 61 enfants a été interrogé sur les deux sites, comme indiqué dans le graphique ci-dessous, le graphique n°1.

Graphique n°1 : Données sexospécifiques sur les enfants des mines suivant les âges.



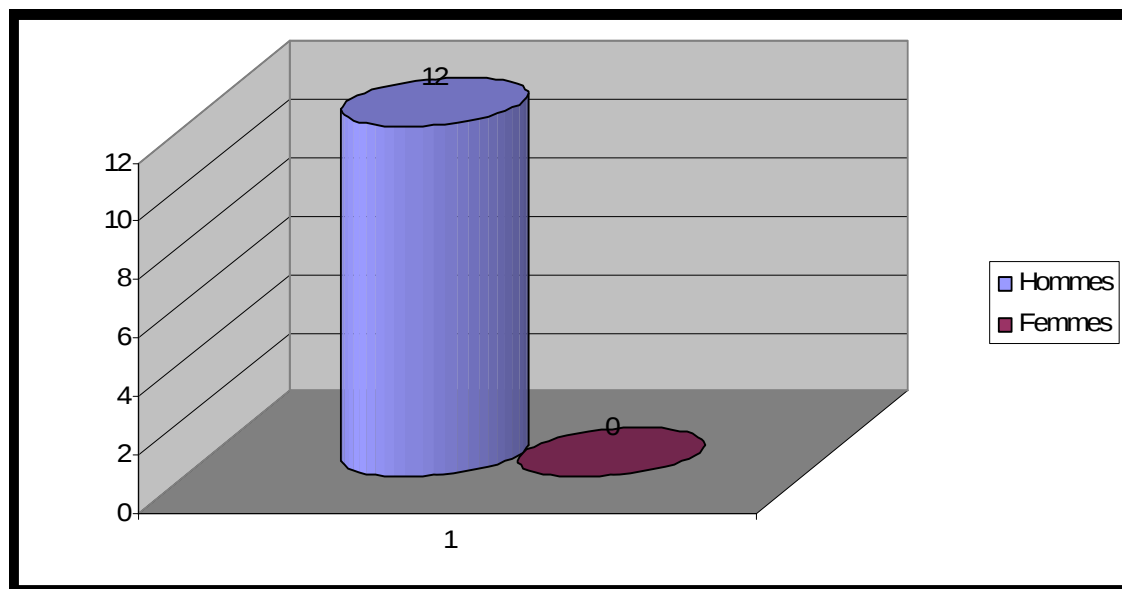
➤ Questionnaire/Parents et/ou tuteurs

Un questionnaire a été adressé aux parents et/ou tuteurs des enfants travaillant dans les mines dans le cadre de la présente étude. Il s'est agi d'étudier le rôle des parents et tuteurs dans la vie des enfants

travailleurs. Leur perception du phénomène du travail des enfants dans les mines, la prise en charge et la protection des enfants contre les violences, les ambitions de reconversion des parents pour les enfants travailleurs ont été autant de sujets abordés avec les parents et tuteurs. Douze parents/tuteurs (12) ont accepté de répondre au questionnaire avec les proportions ci-après : 5 hommes et 7 femmes.

➔ Questionnaire/ Employeurs

Graphique n°2 : Données sexospécifiques sur les employeurs des enfants travailleurs des mines



Les employeurs des enfants sur les sites miniers étudiés sont exclusivement des hommes (Confère graphique n°2 ci-dessus). Les rapports entre les employeurs et les enfants travailleurs ont été examinés à travers le questionnaire/Employeur. L'opinion et les informations des employeurs ont été sollicitées sur les questions du mode de recrutement, les traitements salariaux, l'organisation et la répartition des tâches et les violences à l'endroit des enfants travailleurs sur les sites.

➔ Questionnaires/Structures publiques

La phase de collecte de données a permis de rencontrer les responsables de huit structures publiques au nombre desquelles :

- Deux (02) structures de santé (CSPS de Lourgou et CSPS de Bani)
- Deux structures d'éducation (Ecole Primaire Publique de Zinigma et de Gorouol Kadjé).
- Deux structures de sécurité (police du site aurifère de Zinigma et la police de Bani).
- La Mairie de Bani (Maire et Conseiller villageois).
- Une société minière, la SOMIKA à Zinigma.

Les entretiens avec les responsables de ces différentes structures ont permis de collecter des informations complémentaires sur le phénomène du travail des enfants dans les mines. En outre, ils ont permis de confirmer la véracité et la fiabilité des informations collectées sur les sites auprès des autres cibles de l'étude.

II.3.3. Les difficultés rencontrées

La période choisie pour mener cette étude a été la principale difficulté. En effet, le retard mis dans le décaissement des fonds nécessaires à la réalisation de l'étude n'a pas permis un démarrage à temps de la collecte des données sur le terrain. La collecte des données a coïncidé avec la saison hivernale, où officiellement tous les sites aurifères sont fermés. Cette période consacre également le retour de

nombreux orpailleurs dans leur localité d'origine pour les travaux champêtres. Pour cette raison donc, il nous a été impossible d'enquêter auprès d'une population assez diversifiée quant à leurs caractéristiques sociodémographiques, mais aussi d'observer les pratiques habituelles sur les sites. De ce fait, la population étudiée était composée majoritairement de ressortissants des villages abritant les sites aurifères.

En outre, la barrière linguistique entre l'équipe de chercheurs et les populations enquêtées, a rendu souvent difficile la compréhension mutuelle. Pour pallier cette difficulté, l'équipe de chercheurs a eu recours aux services d'élèves de la localité comme traducteurs, ayant tous le niveau de l'enseignement secondaire.

Par ailleurs, la faible documentation relative au sujet d'étude n'a pas rendu aisé la réalisation de l'étude. En effet, si les écrits se rapportant au travail des enfants dans les mines foisonnent, il n'en va pas de même pour celle relative au genre dans le cas burkinabè.

Enfin, les conclusions de la présente étude ne sauraient être généralisées de sorte à refléter, à l'échelle du Burkina Faso, la situation des conditions de vies et de travail des enfants selon le genre. En effet, le phénomène de la présence et du travail des enfants sur les sites d'orpaillage au Burkina est tellement hétéroclite que la présente étude ne saurait prétendre à l'exhaustivité. Pour exemple, dans d'autres sites aurifères où aucune intervention extérieure n'est entamée, avons-nous relevé dans la revue de littérature, la prostitution des enfants est chose courante.

De toute évidence, la situation des enfants sur ces sites tranche d'avec celles des localités de Gorouol Kadjé et de Zinigma, et où du fait d'une intervention qui a déjà eu lieu, les populations ont tendance à ne pas exactement exprimer tout le fond de leurs pensées.

Pour terminer aux titres des insuffisances de cette étude, il convient de signaler qu'il nous a été impossible, du fait du caractère informel et aléatoire du travail de documenter la périodicité des rémunérations versées aux enfants travailleurs ni d'en évaluer les montants. D'autres études, avec des méthodologies plus affinées à cet effet, pourraient dans l'avenir mieux élucider cette question.

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DES DONNEES DE L'ETUDE

III. Présentation des données collectées

III.1. Aperçu général sur le travail des enfants dans les mines burkinabés

Parmi les principaux déterminants du travail des enfants au Burkina Faso, on peut citer : les pesanteurs socioculturelles, la pauvreté, le niveau de vie, les conditions de travail ou les techniques de production utilisées sont des facteurs importants du travail des enfants. Premièrement, le travail des enfants augmente avec la paupérisation des ménages. Par exemple, lorsque l'incidence de la pauvreté des capacités varie de 10% en milieu urbain, la probabilité de travail des enfants augmente de 2,6%. Le risque de travail des enfants augmente également avec la sévérité de la pauvreté des capacités. Une augmentation de 10% de l'intensité de la pauvreté dans les ménages urbains entraîne un accroissement du risque de travail des enfants de 2,8%. Alors, le renforcement des capacités des ménages constitue l'un des principaux axes de lutte contre le travail des enfants au Burkina Faso. Deuxièmement, les techniques de production rudimentaires majoritairement utilisées dans le secteur agricole expliqueraient en partie la participation élevée des enfants ruraux au marché du travail.

Le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions internationales de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail ; parmi lesquelles : la convention relative aux droits de l'enfant (CDE), la convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention 182 sur les pires formes de travail des enfants ; mieux, le Burkina Faso s'est engagé à éradiquer le travail des enfants dans l'orpaillage d'ici 2015.

L'Enquête Nationale sur le Travail des Enfants (ENTE) réalisée en 2006 a permis de mesurer le travail dommageable et les pires formes de travail des enfants. Selon cette étude, 41,1% d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs dont 35,8% sont astreints à des travaux dangereux et résident le plus souvent en milieu rural. Même si aujourd'hui le pourcentage d'enfants au travail est en baisse (41% des enfants de 5 à 17 ans en 2006 contre 47% des enfants de 5 à 14 ans en 2003), le travail des enfants reste un fléau persistant, à combattre. Malgré la ratification de ces conventions et des différents engagements et les différentes dispositions spéciales relatives au travail des enfants, le travail des enfants demeure une réalité.

Djibril Gueye dans son étude intitulée « *Etude sur les Mines Artisanales et les Exploitations Minières à Petite Echelles au Burkina Faso* » en octobre 2001, fait le constat que l'orpaillage a été pratiqué il y a de cela plusieurs siècles ; mais a connu un essor remarquable au milieu des années 1985 compte tenu des sécheresses que le pays a connues. Les effets de la sécheresse des années 1985 ont durement éprouvé les populations, mis en péril l'économie rurale traditionnelle, et ont entraîné le recours à l'orpaillage comme source de revenus. Si au départ, l'exploitation artisanale concernait les gisements alluvionnaires et éluvionnaires proches de la surface et faciles à prendre ; de plus en plus, aujourd'hui on assiste à une exploitation intense des filons, à des profondeurs atteignant parfois soixante-dix (70) mètres.

Plus de cent mille (100 000) à deux cent mille (200 000) artisans miniers interviennent activement dans ce secteur sur au moins 200 sites aurifères à travers tout le pays. Même en saison pluvieuse, certains sites ne sont pas totalement abandonnés. Selon les statistiques mondiales, le taux de travail des enfants de 5 à 14 ans en 2004 au Burkina était de 57%.¹⁰

¹⁰ http://www.statistiques-mondiales.com/travail_des_enfants.htm

Sylvana Nzirorera dans un article portant sur le travail des enfants dit que « au Burkina Faso, la reconversion permet d'assurer aux enfants un avenir plus sûr, loin de la mine » Les statistiques de l'UNICEF révèlent 5ans plus tard, que moins de 10% c'est-à-dire environ 47 pour cent des enfants âgés de 5 à 14 ans doivent travailler. Or, environ 10 000 d'entre eux travaillent dans des mines d'or et des carrières. Beaucoup sont assignés à des tâches dangereuses dès l'âge de cinq ans. De tels travaux se terminent souvent par des blessures et beaucoup de ces enfants sont victimes de maladies chroniques et n'ont pas d'accès aux soins de santé.¹¹

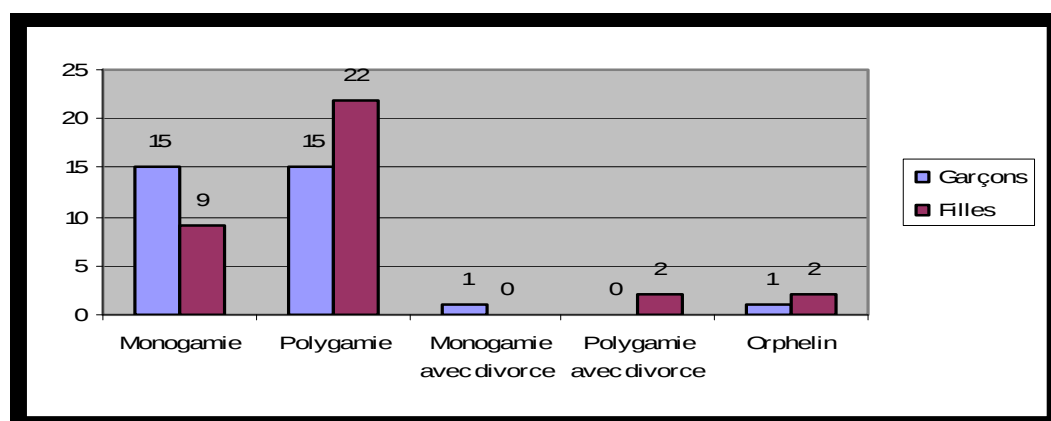
Les statistiques sur le site de l'UNICEF font ressortir que parmi les 47% d'enfants travailleurs au Burkina, 46% sont des garçons et les filles 48% en 2007.¹² Un reportage de Moussa Zongo du journal L'Événement publié sous le titre « *site aurifère de Tonior : des pratiques illicites sur un site illégal* » nous donne des informations sur la question de la pratique de la prostitution. « Tonior est devenu, à l'instar des autres sites aurifères du Burkina, un haut lieu de la débauche. De nombreuses filles venues des villes se sont installées sur place et se livrent à la prostitution. C'est plus rentable qu'en ville, selon une prostituée. Au lieu de 2000 ou 1000f en ville, sur le site, il faut déboursier 5000 F pour passer quelques minutes avec ces travailleuses du sexe sous la hutte. Certaines sont même passées à une autre étape. Elles acceptent descendre avec les orpailleurs dans les galeries et y passer la nuit contre la somme non discutable de 50 000F. Certains tenants des débits de boissons font de bonnes affaires avec ces filles prostituées. Ils partent en ville les recruter comme serveuses et les amènent sur le site dans leurs buvettes. Ces filles attirent la clientèle pour le propriétaire de la buvette et profite surtout chercher aussi ses propres clients de la nuit. Mais pas de salaire avec le tenant du bar à la fin. Elles doivent se contenter de ce qu'elles gagnent dans la prostitution. Un proxénétisme qui ne dit pas son nom. »¹³

III.2. Environnement familial et social des enfants travailleurs

Comme illustré dans le graphique ci-dessous (graphique n°3), de façon générale, 60,65% des enfants travailleurs enquêtés sont issus de familles polygames, contre 40,35% qui viennent de familles monogames. Suivant l'appartenance sexuelle, on relève que les filles représentent 59,45% de l'ensemble des enfants issus de couples polygames alors que les garçons constituent 66,66% des enfants travailleurs issus de couples monogames.

Tous les enfants travailleurs des sites aurifères enquêtés sont de confession religieuse musulmane. Les deux sites sont donc fortement islamisés et la religion semble être un facteur déterminant avec des conséquences et impacts spécifiques.

Graphique n°3 : Typologie de l'origine familiale des enfants par sexe



¹¹ http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_49933.html

¹² http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html

¹³ <http://www.lefaso.net/spip.php?article31796>

III.2.1. Les raisons évoquées pour le travail des enfants

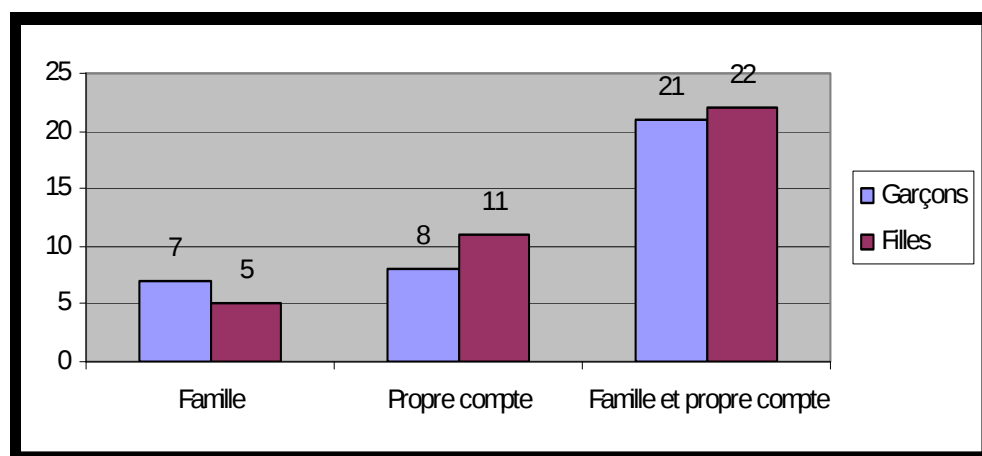
Plus de la moitié (58,10%) des enfants travailleurs exercent leur métier dans les mines pour leur propre compte et pour celui de leur famille (graphique n°4 à la page suivante). Certains enfants (25,67%) déclarent travailler uniquement pour leurs propres besoins tandis que seulement 16,21% d'autres enfants le font exclusivement pour leur famille. Il apparaît dès lors que les besoins de la survie familiale constituent la principale explication du travail des enfants.

De l'avis des parents d'enfants (graphique n°5 à la page suivante), la survie de la cellule familiale justifie largement (47,82%) la présence des enfants dans les sites aurifères comme travailleurs. Quant aux raisons se rapportant à des besoins de prise en charge personnelle des enfants eux-mêmes, elles ne représentent que 26,08%. En clair, pour les parents, la pauvreté est la principale explication du travail des enfants.

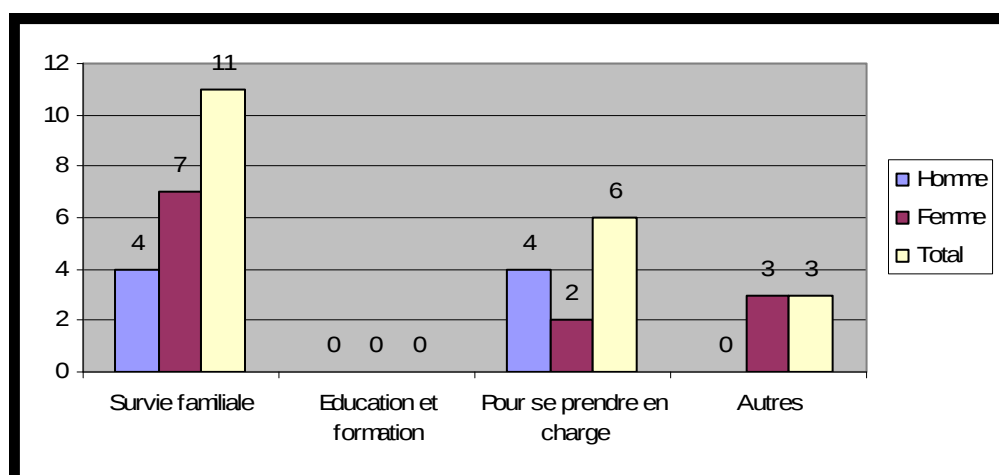
La moitié des employeurs (50,33%) estiment que le travail des enfants est motivé par des impératifs de survie familiale, contre 26,66% qui l'attribuent à des raisons de prise en charge personnelle et enfin 20% d'employeurs l'expliquent par d'autres raisons.

Pour les trois groupes de personnes interrogés, les opinions majoritaires tendent à désigner la survie et les besoins familiaux comme la première raison du travail des enfants dans les mines d'or. Cependant quand on regarde les trois tableaux suivants, les avis concernant les raisons du travail des enfants sont nuancés en fonction des répondants. Il n'y a pas une différence notable des opinions en fonction de l'appartenance sexuelle des répondants. Tous semblent unanimes sur la nécessité de la présence des enfants sur les sites miniers sans toutefois prendre en compte l'influence des difficiles conditions d'existence en ces lieux pour des enfants.

Graphique n°4 : L'avis des enfants sur les raisons de leur travail sur les mines



Graphique n°5 : L'avis des parents sur les raisons du travail des enfants

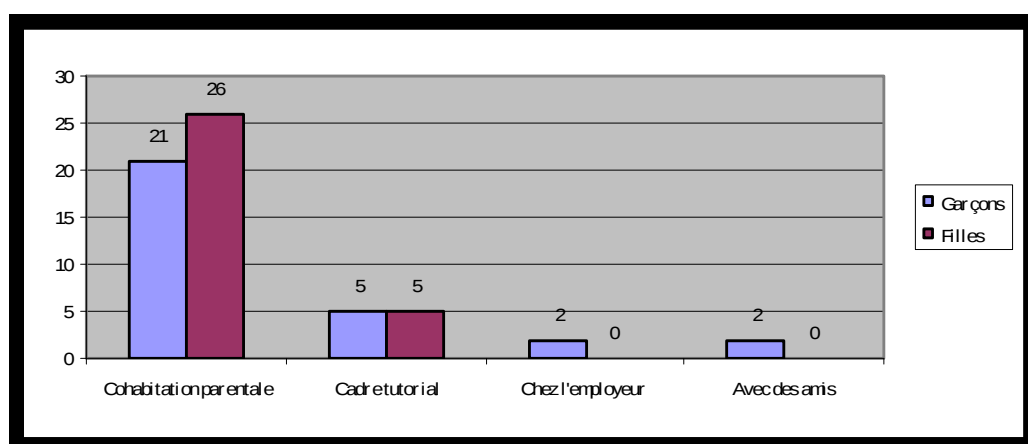


III.2.2. Le cadre de vie des enfants travaillant dans les sites aurifères

Concernant le cadre de vie des enfants travaillant dans les mines, le graphique ci-dessous (graphique n°6) indique que 78,68% des enfants cohabitent avec leurs parents contre 14,75% qui évoluent dans un cadre tutorial. Les enfants vivant dans d'autres cadres tels que chez l'employeur ou des amis ne comptent respectivement que pour 3,27%.

La désagrégation des données suivant la dimension sexospécifique permet de noter que les filles constituent un peu plus de la moitié, soit 51,16% des enfants travailleurs vivant avec leurs familles tandis que les garçons travailleurs vivent le plus souvent hors du cadre familial. Ils représentent 55,55% de l'ensemble des enfants confiés à des tuteurs et 100% de ceux vivants chez l'employeur ou chez des amis.

Graphique n°6 : Typologie du cadre de vie des enfants dans les mines



La quasi-totalité des enfants travailleurs (96,72%) affirment être pris en charge par leurs familles. Si toutes les filles enquêtées sont à la charge de leurs familles, 2 garçons (3,27%) sont laissés à leur propre sort.

Au regard des conditions de vie sur les sites miniers dans les villages de provenance des enfants, on peut dire que c'est une chose cependant que d'être logé dans les taudis sommaires que sont les habitats spontanés des orpailleurs et s'en est une autre que de bénéficier d'une prise en charge optimale pour son bien-être et son épanouissement en tant qu'enfant. A ce propos les parents et tuteurs déclarent apporter plusieurs soins aux enfants qui sont à leur charge.

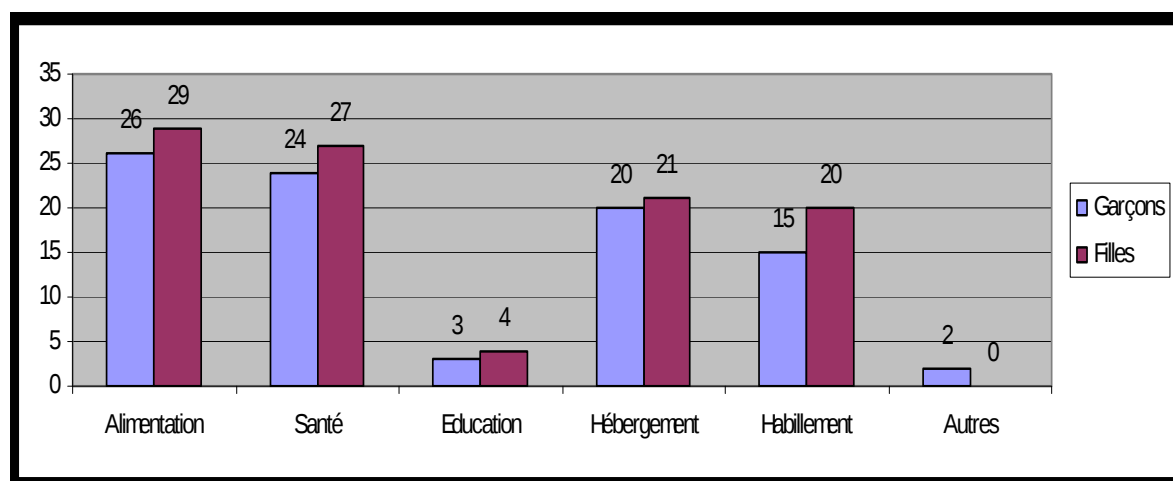
III.2.3. La typologie des prises en charge familiale accordée aux enfants

L'examen genre de la typologie de prise en charge présenté dans le graphique n°7 de la page 20 révèle que la satisfaction des besoins alimentaires (28,79%) des enfants est la première prise en charge que leurs familles leur accordent. La santé des enfants est prise en charge à hauteur de 26,70 % alors que 21,46% d'entre eux affirment bénéficier d'un hébergement. Les familles satisfont les besoins d'habillement (21,46%) des enfants tandis que les questions d'éducation des enfants ne sont satisfaites qu'à seulement 3,66% par les familles.

Parmi la soixantaine d'enfants interrogés, les domaines de prise en charge sont variables. Sur un plan sexospécifique, il ressort que ce sont les filles qui bénéficient le plus de tous les types de prises en charge familiale. Elles sont plus de la moitié (52,87%) à bénéficier de l'ensemble des types de prise en charge offerte par les familles et les tuteurs.

L'accès à l'éducation est un droit reconnu pour tous les enfants du Burkina Faso. Mais, sur les sites aurifères, cette obligation juridique ne retient l'attention de beaucoup d'enfants et de parents.

Graphique n°7 : Genre et typologie des prises en charge familiale accordées aux enfants

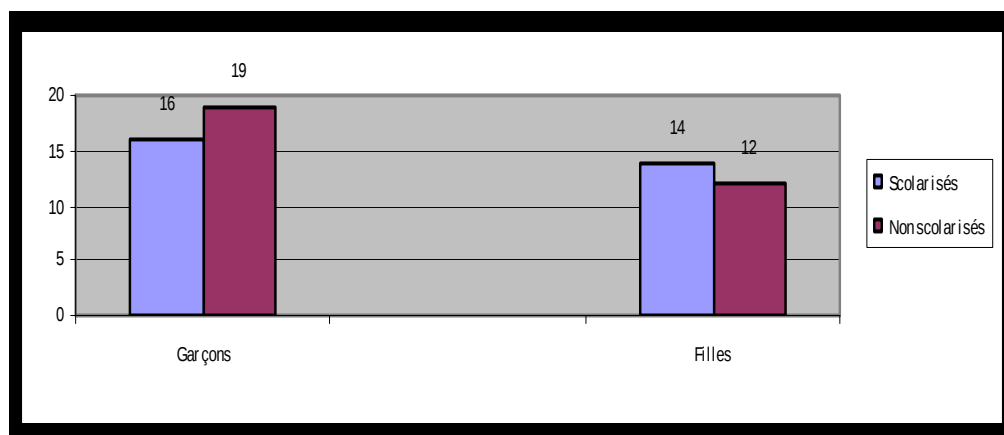


III.3. Scolarisation et travail des enfants travaillant sur les sites aurifères

III.3.1. Etat de la fréquentation scolaire des enfants miniers

Près de la moitié des enfants travailleurs, objets de cette étude, ont été déjà scolarisés. En effet, conformément aux données recueillies et présentées dans le graphique n°8 ci-dessous, 35 enfants représentant 57,37% de l'ensemble des enquêtés sont scolarisés contre 26 (42,62%) qui ne le sont pas. Les enfants sont scolarisés à l'école classique ou celle coranique, qui représente la grande majorité. Désagréés selon le sexe, on note que 61,29% des filles sont scolarisés contre 53,33% des garçons.

Graphique n°8 : Données sexospécifiques sur la situation de scolarisation des enfants travaillant dans les mines

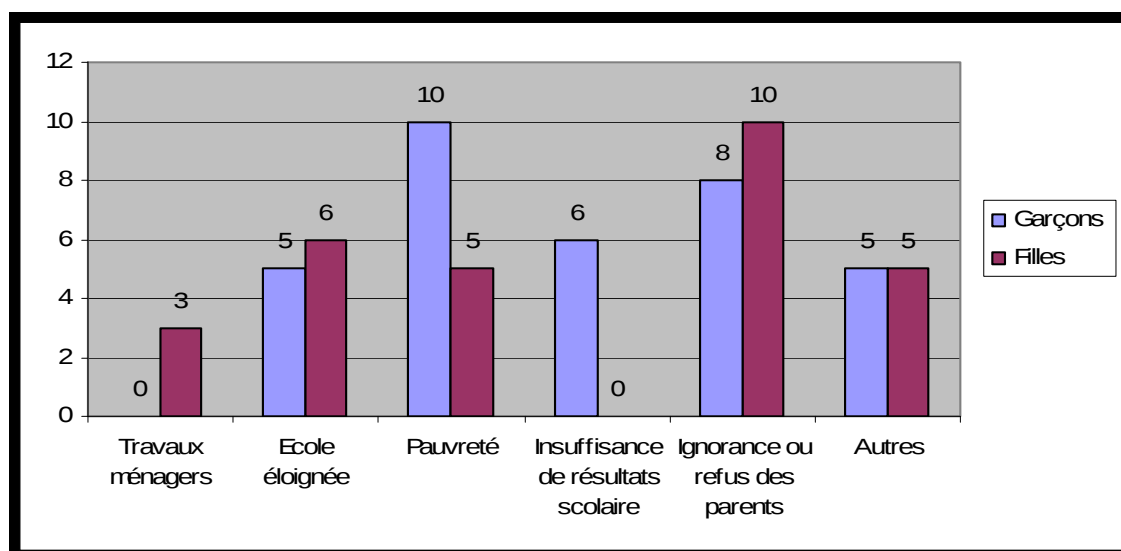


Parmi ces enfants ayant été scolarisés, les données sexospécifiques collectées montrent que la moitié des filles et des garçons ont abandonné l'école. Le taux d'abandon scolaire chez les enfants travailleurs des deux sites est de près de 50% par rapport à celui de ceux qui continuent leur scolarité. Il est nettement plus élevé que les statistiques nationales en matière de déperdition scolaire. Sur les 35 enfants scolarisés, dix-huit (18) enfants soit 51,42% ne poursuivent plus leur scolarité. Les abandons scolaires sont plus fréquents chez les filles (52,63%) contre 50% pour les garçons. Les raisons du décrochage ou de l'échec scolaire sont nombreuses.

III.3.2. Raisons de l'abandon scolaire des enfants travailleurs

L'échec ou l'abandon scolaire s'explique par divers facteurs au niveau des sites de recherche (graphique n°9 ci-dessous). L'ignorance ou le refus des parents (28,57%) et la pauvreté (23,8%) sont les deux principales raisons évoquées pour justifier l'abandon ou la non scolarisation des enfants.

Graphique n°9 : Données sexospécifiques sur les raisons d'abandon et de non scolarisation des enfants travailleurs.



Les données sexospécifiques indiquent que la pauvreté (29,41%) est considérée comme la principale raison de non scolarisation des garçons tandis que chez les filles, l'ignorance ou le refus des parents (34,48%) constitue plutôt la raison principale. Dans la même veine, on remarque que si pour insuffisance de résultats (17,64%), un terme est mis à la scolarisation chez les garçons uniquement,

les travaux ménagers (10,34%) constituent les raisons évoquées chez les filles non scolarisées ou ayant abandonnées.

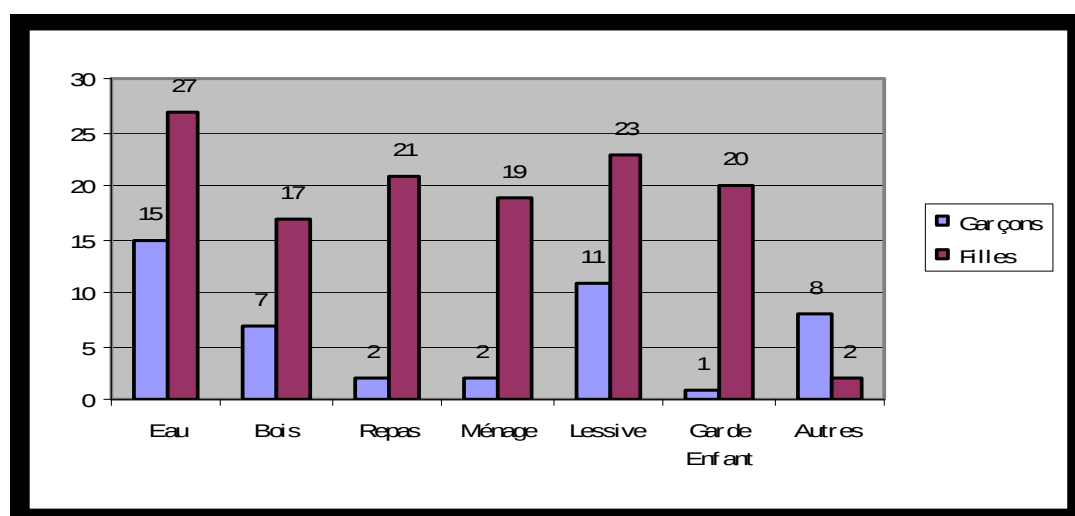
L'utilisation de la main-d'œuvre infantile dans les mines d'or est à l'image de la division sexuelle du travail qui prévaut dans la société. Les filles et les garçons ne font pas exactement les mêmes activités.

IV. Genre et division sexuelle du travail dans la zone d'étude

Afin de pouvoir cerner l'influence du travail des mines sur la division sexuelle des tâches entre les enfants, nous avons d'abord abordé la question de la répartition habituelle des tâches dans la zone d'étude, à travers le graphique n°10 ci-dessous. Il ressort que la recherche de l'eau (24,56%) et la lessive (19,88%) constituent les principales tâches de reproduction auxquelles sont assignées les enfants. Mais, pour l'ensemble des activités de reproduction, la charge de travail des filles est largement supérieure à celle des garçons. Celles-ci sont astreintes aussi à la collecte du bois, la préparation des repas, la garde des enfants et les autres travaux ménagers.

Le graphique illustre l'état de la répartition des tâches selon le sexe des enfants. Les données présentées dans le diagramme ci-dessous montrent que peu de garçons déclarent faire le ménage, la cuisine ou garder des enfants. Pour toutes les activités mentionnées les filles sont plus nombreuses à indiquer y prendre part. Cette division du travail selon le sexe s'observe aussi sur les sites miniers où on constate une réplique des rôles sexuellement attribués dans la société.

Graphique n°10 : Division sexuelle des travaux liés à la reproduction chez les enfants



IV.1. Appartenance sexuelle et activités des filles et des garçons dans les mines

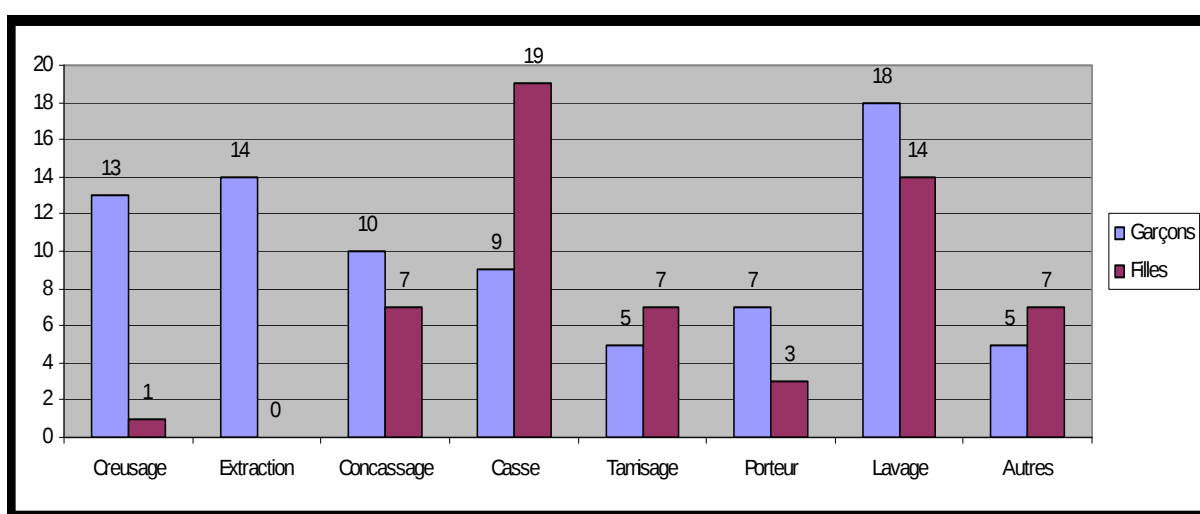
Comme indiqué dans le graphique n°11 à la page suivante, le lavage du minerai (23,02%) est la principale activité des enfants sur les sites aurifères. Ensuite viennent les activités de cassage (19,42%), de concassage (12,23%). Quant aux activités de creusage et celles d'extraction, elles tiennent chacune pour 10,07% alors que le tamisage représente 8,63% des activités productrices des enfants contre 7,19% pour le portage. Les autres types d'activités menées par les enfants sur les sites aurifères tiennent pour 8,63%.

Suivant l'appartenance sexuelle, il ressort que la casse de minerai (32,75%) (pilage) et le lavage de minerai (24,13%) sont les types d'activités de production qui occupent le plus les filles. Quant aux garçons, ils s'adonnent à trois principaux types d'activités avec par ordre d'importance : le lavage de minerai (22,22%), l'extraction de minerai (17,28%) et le creusage 16,04%.

La répartition des tâches suivant l'âge permet de relever que les activités de production des enfants de 7 à 10ans sont essentiellement la casse de minerai (35%) occupation première des filles et le lavage (23,07%) celle des garçons. Dans la tranche d'âge des filles et garçons de 11 à 14ans, l'extraction (25,8%) et le lavage (19,35%) occupent le plus garçons alors que les filles s'adonnent le plus souvent à la casse et au lavage de minerai qui comptent 28,57% chacun. Pour la tranche de 15 à 18 ans, le lavage (24,32%) et le creusage (21,62%) constituent les activités premières chez les garçons de cette tranche d'âge contre le cassage (35,29%) et le lavage (29,41%) chez les filles.

Le fait qu'un pourcentage notable des garçons pratique le lavage des minerais sur les sites montre que la division sexuelle des tâches n'est pas statique dans les zones étudiées. Il semble ici que, par intérêt pour contrôler l'étape capitale du lavage du minerai, aussi bien les hommes adultes que les jeunes garçons n'hésitent à faire ce travail. Ils laissent ainsi les activités intermédiaires de concassage et de casse aux femmes et aux filles. Les incidences financières différenciées de cette répartition des tâches sont exposées au point portant sur les rémunérations des enfants.

Graphique n°11 : Genre et typologie du travail des enfants dans les mines



On ne peut pas aborder la question du travail des enfants sur les mines d'or sans évoquer l'investissement en temps qu'ils font. Un examen du travail hebdomadaire et journalier est décrit dans le point suivant.

IV.2. Le temps de travail consacré par les enfants aux activités minières

➤ Le temps de travail hebdomadaire des enfants

Sur les 61 enfants interrogés, 18 d'entre eux disent travailler 7jrs/7 contre 28 enfants qui déclarent 6 jours de travail. Cela veut dire que la grande majorité des enfants travaillent au moins six jours par semaine.

Chez les enfants travailleurs dont l'âge est compris entre 7 et 10 ans, 61,53% des filles travaillent moins de 6 jours dans la semaine contre 38,46% des garçons. Si le pourcentage des enfants qui travaillent au moins 6 jours dans la semaine est le même (50%) pour les garçons et les filles de cette tranche d'âge, il en est tout autrement pour ceux qui travaillent toute la semaine. En effet, les filles constituent 75% de ceux qui travaillent toute la semaine contre 25% pour les garçons.

Chez les enfants travailleurs dont l'âge est compris entre 11 et 14 ans, le pourcentage des garçons et des filles travaillant moins de 6 jours dans la semaine est le même soit 50%. Quant aux garçons qui travaillent 6 jours dans la semaine, ils représentent 75% contre 25% des filles. Par contre, pour les

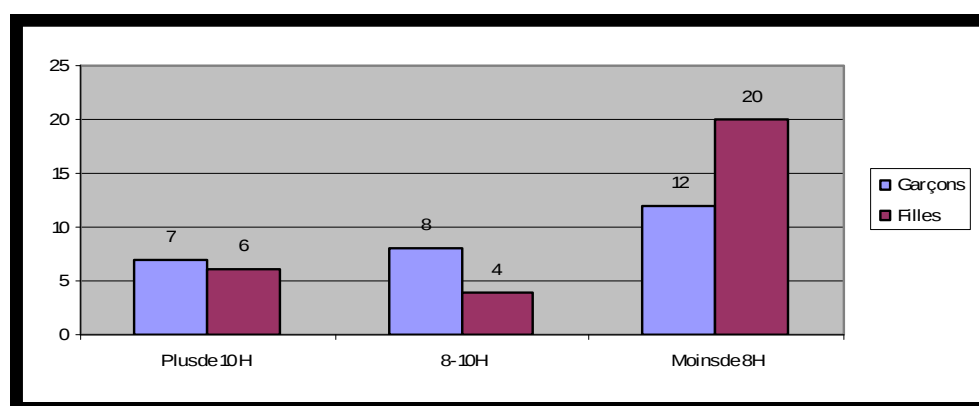
enfants de cette tranche d'âge qui travaillent toute la semaine, on relève que les filles sont le plus sollicitées avec 75% de l'ensemble contre 25% de garçons.

Dans la tranche d'âge des 15 à 18 ans, aucun garçon ne travaille moins de 6 jours dans la semaine tandis qu'aucune fille ne travaille 6 jours dans la semaine. Quant aux enfants qui passent toute la semaine sur les sites, on note que ce sont plutôt les garçons (83,33%) contre 16,66% des filles. L'examen du nombre d'heures de travail par jour est aussi riche d'enseignement.

➡ Le temps de travail journalier consacré par les enfants

La majorité des enfants enquêtés (56,1%) travaillent moins de 8 heures dans la journée, contre 21,05% qui passent entre 8 et 10 heures par jours sur le site et 22,8% pour ceux qui font plus de 10 heures (Confère graphique n°12 ci-dessous). Désagregés selon le sexe, ces chiffres indiquent que le temps de travail journalier des filles est inférieur à celui des garçons. En effet, les filles sont plus nombreuses (62,5%) à travailler moins de 8 heures quotidiennement contre 37,5% de garçons. Pour les horaires journaliers de travail oscillant entre 8 et 10 heures, elles représentent 33,33% contre 66,66% aux garçons et enfin 46,13% des filles travaillent plus de 10 heures par jours. Quand les filles ne sont pas occupées aux activités extractives, elles se consacrent aux autres activités domestiques. Les retombées financières de ces différentes activités sont exposées dans le point suivant.

Graphique n°12 : Données sexospécifiques sur la durée journalière de travail des enfants dans les mines



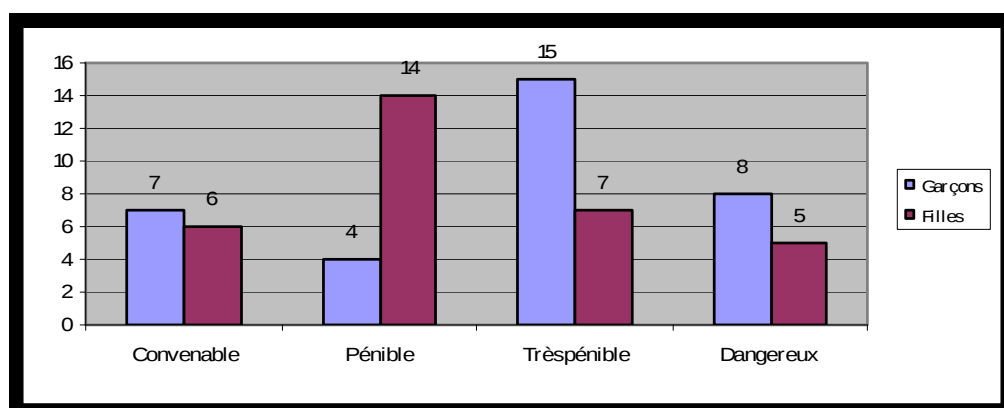
Qu'il s'agisse du travail ininterrompu au cours de la semaine ou du calendrier journalier quotidien très chargé des enfants, l'unanimité est faite sur le degré de pénibilité du travail des enfants sur les mines. Travailler sur les mines est sans aucun doute une pire forme de travail pour les enfants victimes de cette situation.

Une majorité de filles déclarent travailler moins de 8h par jour sur les sites. Ce n'est pas cependant une faveur qui leur est faite, parce qu'elles sont tout simplement occupées à faire la cuisine et le ménage qui relèvent aussi de leur responsabilité. Ce faisant, elles contribuent à la reconstitution de la force de travail des mineurs sans pour autant être dédommagées pour cet apport essentiel.

IV.3. Les perceptions concernant les conditions de travail des enfants

De façon générale, comme indiqué dans le diagramme ci-dessous, 22 enfants travailleurs soit 33,33% estiment très pénible le travail qu'ils exercent sur les sites aurifères alors que 18 autres, soit 27,27%, le trouvent pénible. Il y a 13 enfants (21,3%) qui jugent dangereux leur travail dans les mines alors que 13 autres soit 19,69% l'estiment convenable.

Graphique n°13 : Perceptions des conditions de travail des enfants



☛ Perception du travail des garçons par les parents

La perception des conditions de travail des enfants a été également examinée chez les parents. La perception du danger et de la pénibilité du travail semble varier selon le sexe de l'enfant. Compte tenu de la division sexuelle du travail qui y prévaut, les garçons sont perçus comme étant les plus en danger à cause des risques d'éboulement pendant qu'ils sont dans les galeries. Des différents avis des parents quant au travail des garçons sur les sites aurifères, il se dégage une concordance de vues quant à la pénibilité de leur travail. En effet, les parents estiment à 43,75% très pénible et à 37,5% dangereux, le travail effectué.

☛ Perception du travail des filles par les parents

Concernant le travail des filles, 58,33% des parents le jugent très pénible et 33,33% pensent que les filles mènent un travail dangereux. Tout comme chez les garçons, la perception des parents quant à la pénibilité et à la dangerosité du travail des enfants sur les sites aurifères, reste sensiblement la même. Cependant à la différence des garçons, aucun avis parental ne juge le travail dans les mines convenable aux filles.

☛ Perceptions du travail des filles et des garçons chez les employeurs

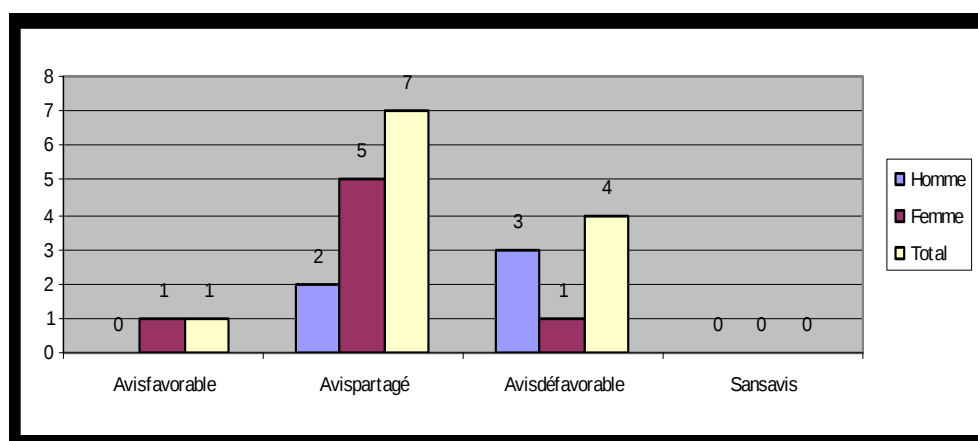
De l'avis des employeurs, le travail effectué par les garçons est plus dangereux (38,46%) que celui des filles (7,69%). La majorité des parents jugent le travail des garçons dangereux. Celui des filles est considéré comme étant juste très pénible (69,92%) contre seulement (23,07%) d'avis similaires pour le travail des garçons. De ces observations, les employeurs jugent que le travail effectué par les garçons dans les mines leur est plus convenable (23,07%) que celui mené par les filles (15,38%).

IV.4. L'appréciation du travail des enfants par les parents et les employeurs

☛ L'avis des parents sur le travail des enfants

Même s'ils jugent très pénible et dangereux le travail des enfants dans les mines, 58,33% des parents ont un avis partagé sur la question alors que seulement 33,33% ont un avis défavorable quant au travail des enfants, comme indiqué dans le diagramme ci-dessous.

Graphique n°14 : Données sexospécifiques sur l'avis des parents sur le travail des garçons.



☛ L'avis des employeurs sur le travail des enfants dans les sites aurifères

La majeure partie des employeurs ont un avis partagé 41,66% et favorable 25% sur le travail des enfants alors qu'ils ne sont que 33,33% à y être opposés.

IV.5. La connaissance des parents et des employeurs des lois contre le travail des enfants

Les parents affirment à 83,33% connaître les lois contre les pires formes de travail des enfants. Tous les hommes enquêtés connaissent les lois (100%) contre 71,42% des femmes.

Parmi les employeurs interrogés, une majorité (66,66%) déclare connaître les lois contre les pires formes de travail des enfants. Ils disent employer néanmoins des jeunes à la demande de ces derniers qui évoquent les raisons de pauvreté. En acceptant d'employer les enfants, les parents et les employeurs les exposent aux conditions pénibles de travail, mais aussi aux violences qui ont cours sur les mines.

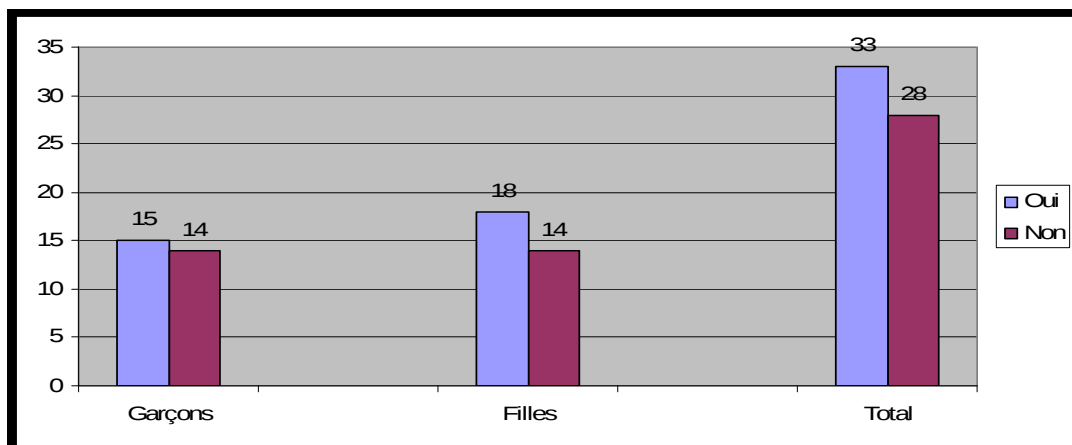
V. La vulnérabilité des enfants face aux violences sur les sites miniers

V.1. L'expérience de la violence sur les sites aurifères chez les enfants travailleurs

Plus de la moitié (à savoir 54,09%) des enfants travailleurs des mines enquêtés ont été victimes ou témoins de violences. Selon leurs témoignages, les filles sont les plus touchées par les actes de violences. Le graphique n°15 ci-après donne un aperçu sur les réponses des enfants.

Reconnaître l'existence des violences revient à en distinguer les formes, les prédateurs, les victimes, les conséquences et les mesures correctrices existantes. Nous avons tenté d'y répondre dans les points suivants.

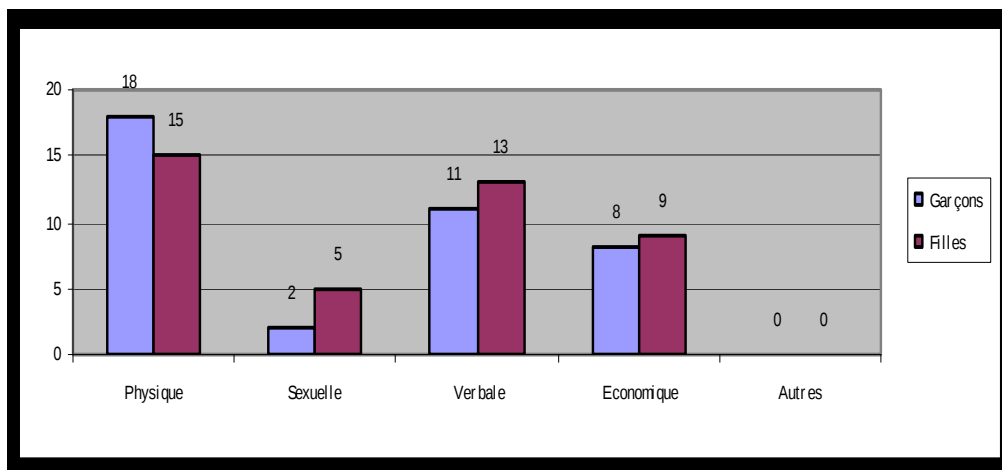
Graphique n°15 : Données sexospécifiques sur la prévalence de violences sur les enfants dans les mines



V.2. La typologie des violences subies par les enfants

Les enfants travaillant sur les sites aurifères sont victimes de violences avec des degrés divers et spécifiques (Confère graphique n°16 de la page suivante). Ils sont le plus objets de violences physiques (40,74%), verbales (29,62%), économiques (20,98%) et sexuelle (8,64%). En se référant à leur appartenance sexuelle, on note que les filles sont essentiellement celles qui subissent les violences sexuelles (71,42%), verbales (54,16%) et économiques (52,94%). Quant aux garçons, ils feraient le plus (54,54%) les frais des violences physiques.

Graphique n°16 : Typologie des violences subies par les enfants dans les mines



Un regard sur les violences subies selon l'âge permet de noter que pour les enfants de 7 à 10 ans, les filles sont plus que les garçons exposées aux différents types de violences suscitées. En effet, elles sont 54,54% des enfants de cet âge victimes de violences physiques et verbales. Par ailleurs, elles sont trois fois plus victimes de violences économiques que les garçons.

Dans la tranche d'âge de 11 à 14 ans, filles et garçons ont fait l'expérience des violences économique et verbale dans des proportions égales. Cependant on remarque que les garçons sont les plus exposés aux violences physiques (53,84%) alors que seule les filles subissent des violences sexuelles. Dans cette tranche des 11 à 14 ans, on fait également le constat d'une tendance à la similitude entre les filles et les garçons exposés aux violences.

Un même enfant peut être victime de un ou de plusieurs des formes de violences qui ont cours sur les sites. La délicatesse de la question fait cependant que plusieurs personnes font de fausses, ce qui empêche de se faire une idée sur l'ampleur du phénomène.

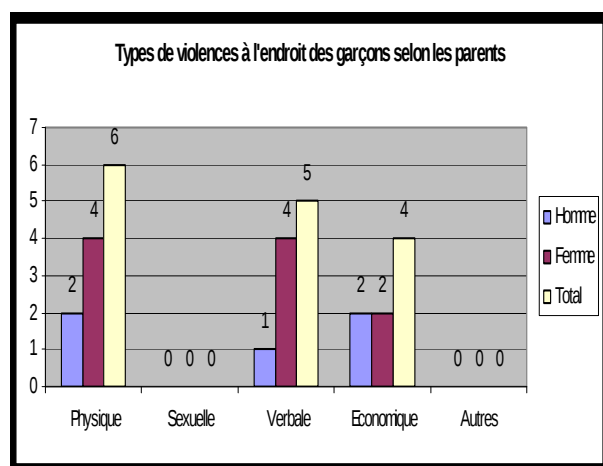
Les violences subies par les enfants 15-18 ans sont de l'ordre physique (66,66%) et économique (57,14%) avec un visage essentiellement masculin alors que les filles endurent surtout les violences verbales (57,14%) et physiques selon les répondants. Concernant les violences sexuelles, on fait le constat que dans cette tranche d'âge et contrairement aux autres, des garçons en ont fait l'expérience. Par ailleurs, on y relève le plus grand nombre de filles ayant été violentées sexuellement. On conclut de ces deux constats que, les violences contre les enfants travailleurs dans les sites aurifères concernent plus la tranche d'âges des 15 à 18 ans où elles sont le plus prononcées.

Si le doute est exclu quant au fait que les enfants miniers soient victimes de violences, il reste maintenant à déterminer avec certitude les auteurs de ces maltraitances.

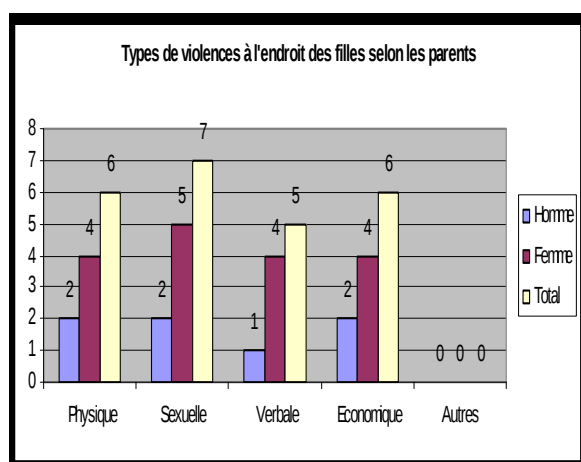
☛ La typologie des violences faites aux garçons et aux filles

Selon les parents, les garçons et les filles ne subissent pas les mêmes types de violences sur les mines. Ainsi on note que les garçons sont plus victimes des violences physiques (40%), verbales (33,33%), économique (26,66%). Si on n'observe aucun cas de violence sexuelle commise contre un garçon, les filles sont celles qui en restent largement victimes. En effet et selon les avis des parents, 29,83% des filles subiraient des violences sexuelles. Par ailleurs, 29,16% d'entre elles seraient victimes de violences économiques contre 25% pour les cas de violences physiques et 20,83% seraient confrontées à des violences verbales. Des détails figurent dans les graphiques qui suivent.

Graphique n°17 : Données sexospécifiques sur la typologie de violences faites aux garçons



Graphique n°18 : Données sexospécifiques typologie de violences faites aux filles

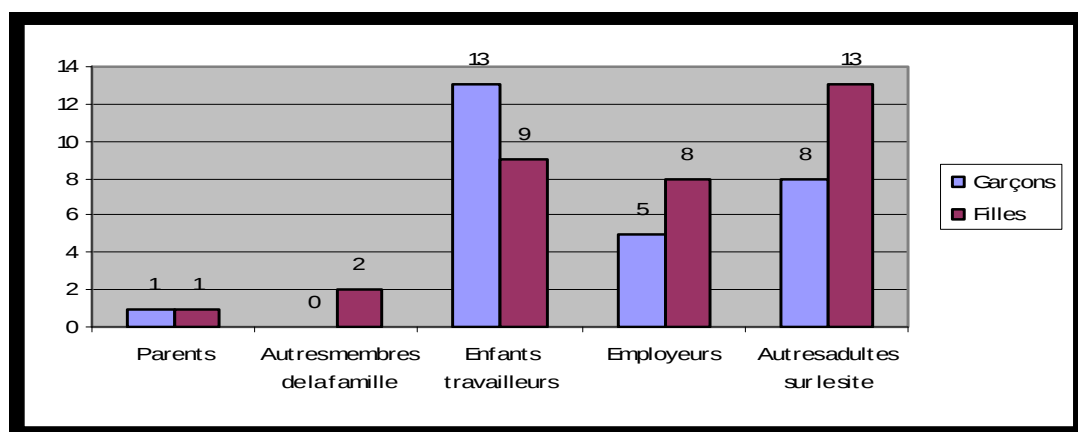


V.3. Les auteurs des violences faites aux enfants

Les actes de violence commis sur les enfants sont le fait d'autres enfants travailleurs à 36,66% comme présenté dans le graphique n°17 ci-dessous. Quant aux adultes présents sur le site, ils sont auteurs de 35% des violences faites aux enfants alors que les employeurs en sont responsables dans 21,66% des cas. Seulement 6,66% des actes de violences à l'encontre des enfants sont dus à leurs parents. Les autres membres de la famille des enfants sont responsables de 6,66% des violences.

Dans l'ensemble, les chiffres disponibles donnent des indications sur l'existence du problème sans toutefois être un reflet exact de la situation qui prévaut. De même, force est de reconnaître que s'il y a des prédateurs qui commentent des violences sur les enfants, il y en a d'autres qui font des efforts pour les protéger.

Graphique n°19 : Données sexospécifiques sur les auteurs de violences sur les enfants dans les mines.



V.4. L'identité des protecteurs des enfants victimes de violence

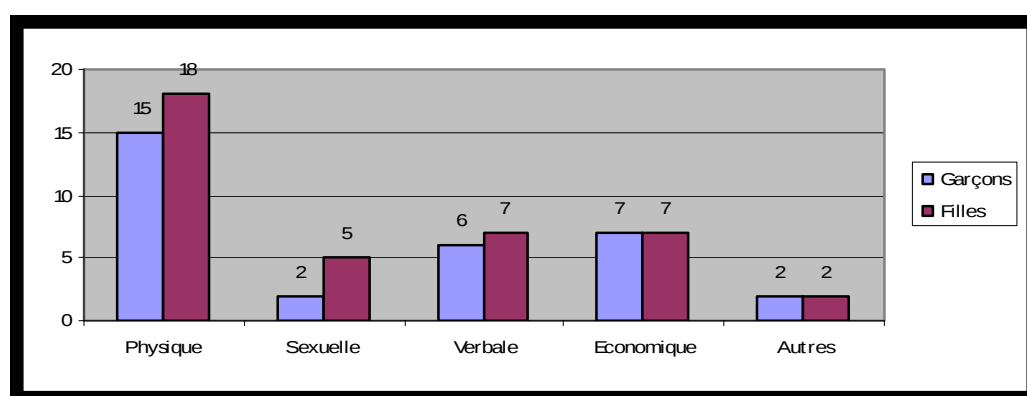
En ce qui concerne l'identité des protecteurs des enfants travaillant dans les sites aurifères selon les enfants eux-mêmes, les parents/tuteurs (37,97%) viennent en première position, suivis des services techniques (19,54%), de leurs employeurs (18,39%), des autres enfants (16,09) et autres protecteurs (8,04%). D'un point de vue sexospécifique, les filles (52,87%) sont les premières bénéficiaires des protections. Quant à ceux qui leur portent secours le plus souvent, ce sont les services techniques (64,70%) et les parents/tuteurs (54,54%).

La protection donnée aux enfants est de plusieurs formes. Cette typologie épouse les types de violences qui ont été répertoriés pour que les enfants puissent avoir une protection spécifique selon la nature de leurs conflits et problèmes.

V.5. La typologie des protections accordées aux enfants contre les violences

La protection contre les violences physiques (46,47%) est la plus citée comme protection dont bénéficient le plus les enfants travaillant dans les sites aurifères (Graphique n°18). Dans des proportions sensiblement égales, les enfants jouissent à (19,71%) de protection contre les violences économiques et verbales (18,3%). Seulement (9,85%) des enfants sont secourus de violences sexuelles et 5,63% contre d'autres types de violences. En fonction des différents types de protections les filles (54,92%) sont les plus protégées.

Graphique n°20 : Données sexospécifiques sur la typologie de protections accordées aux enfants dans les mines



V.6. La perception des violences faites aux enfants travailleurs selon les parents

Les parents en majorité pensent que les enfants sont victimes de violences sur les sites. Si l'exposition à la violence est partagée entre les filles et les garçons, il demeure que ce sont ces derniers qui subissent le plus de violences. En effet, selon les témoignages recueillis 66,66 % d'entre eux, de l'avis des parents en ont fait l'objet contre 58,33% des filles.

VI. Les rapports de genre entre filles et garçons

VI.1. Les rapports de genre et la liberté du choix de mode de vie

Les sites aurifères accueillent des populations migrantes parmi lesquelles se trouvent les enfants et les adolescents des deux sexes. Mais, la liberté de mobilité n'est pas la même pour les filles et les garçons. Alors que les garçons y viennent seuls pour un certain nombre, on constate que ce n'est pas la même chose pour les filles. Plus de 75% des répondants affirment que les filles et les garçons n'ont pas la même liberté de choix de leur mode de vie. Il n'y a que seulement 25% des parents qui affirment le contraire.

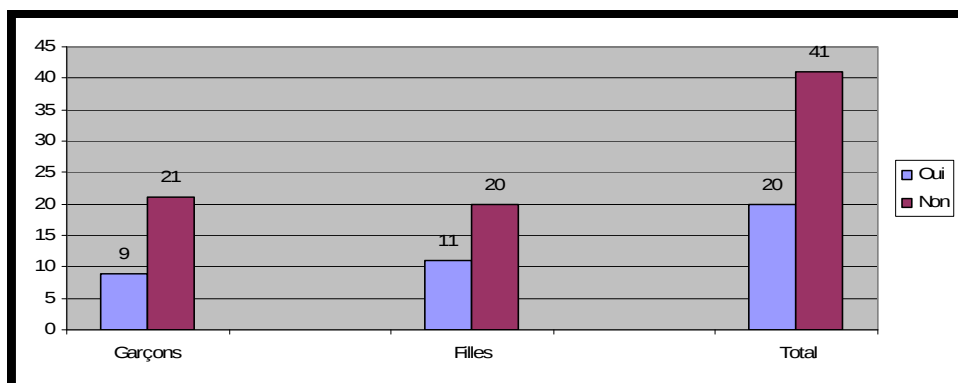
Pour la majorité des employeurs (75%), les comportements des filles devraient être différents de ceux des garçons. Cela s'explique par le fait que les tâches des garçons et des filles sont spécifiques et différentes. Un employeur dira que « les filles travaillent au dehors et les garçons dans les trous... les femmes ne peuvent pas entrer dans les trous ni laver ».

Les types de rapports que les enfants tissent entre eux sont variés au regard des résultats de l'enquête. Nous avons le point par l'examen de la question de la concurrence entre enfants.

VI.2 Les rapports de concurrence entre les filles et les garçons travailleurs

Peu d'enfants travailleurs (32,78%) entendent les rapports de travail entre eux sous l'angle de la concurrence. En effet, 70% des garçons réfutent tout rapport de concurrence avec les filles contre 64,51% de filles qui soutiennent l'absence de concurrence. La comparaison de ces deux chiffres, indique que les filles plus que les garçons, vivent leur rapport au travail avec les garçons sous l'angle concurrentiel.

Graphique n°21 : Données sexospécifiques sur les rapports de concurrence entre filles et des garçons



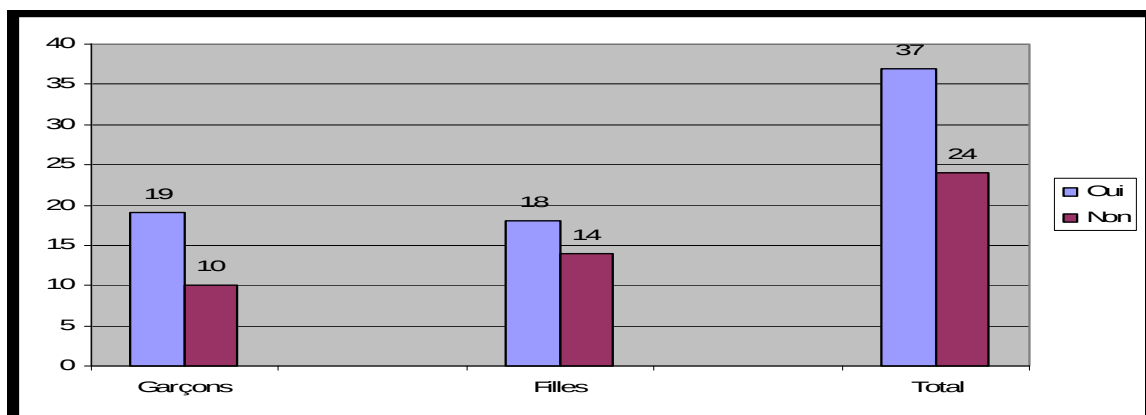
VI.3. Les rapports de soumission entre les filles et les garçons travailleurs

☛ L'avis des enfants travailleurs

L'apprentissage des rôles socialement construits se fait surtout pendant le jeune âge. L'adolescence marque le moment de l'affirmation de soi et le renforcement de l'identité sexuelle. Dans un contexte de proximité comme celui des sites miniers, la question de la soumission entre les filles et les garçons est digne d'intérêt.

De façon générale (Graphique n°22 ci-dessous), les enfants travailleurs estiment à 60,65% que les filles doivent se soumettre aux garçons. Suivant leur appartenance sexuelle, on note qu'il y a presque autant de filles (58,06%) que de garçons (63,33%) qui avalisent cette idée de domination des garçons.

Graphique n°22 : Données sexospécifiques sur les rapports de soumission entre filles et des garçons



☛ L'avis des parents

Les parents dans leur majorité (83,33%) estiment que les filles doivent se soumettre aux garçons. Les arguments avancés sont que « traditionnellement, les filles doivent se soumettre afin d'avoir un foyer, avoir des enfants ; le garçon est le chef de famille...C'est par respect et pour pouvoir bénéficier ...c'est obligatoire que la femme respecte ses frères et son mari ». Toutefois, « si la fille est plus âgée, le garçon doit se soumettre ».

☛ L'avis des employeurs

Les employeurs partagent également cette l'idée d'une domination des filles par les garçons. En effet, 58,33% d'entre eux estiment que les filles doivent se soumettre aux garçons.

La proximité entre enfants d'origine familiale et villageois différents est propice à l'émergence des conflits. Les rapports conflictuels entre les enfants sont donc une possibilité qui méritait une attention lors de la collecte des données.

VI.4. Les rapports de conflits entre les filles et les garçons travailleurs

☛ L'avis des parents

Au niveau des parents, 41,66% sont d'avis qu'il existe des conflits entre filles et garçons travaillant dans les sites aurifères. Près de 60% des parents ne reconnaissent donc pas l'existence de conflits entre filles et garçons. On note cependant que les parents/femmes (57,14%) sont ceux qui reconnaissent le plus l'existence de rapports de conflits entre filles et garçons tandis que seulement 20% des parents/hommes le reconnaissent.

☛ L'avis des employeurs

Quand bien même les employeurs estiment qu'il existe un rapport de domination entre les filles et les garçons, 58,33% d'entre eux estiment cependant que les rapports filles et garçons travailleurs ne sont pas conflictuels.

VII. Gestion des revenus et perspectives sur le travail des enfants dans les mines

La rémunération des enfants travailleurs est si disparate qu'il est impossible d'établir des statistiques sur ce point. En effet, on note que la rémunération de manière générale n'est ni régulière, ni garantie.

Selon les catégories d'âges définies, les enfants de 7 à 10 ans et même ceux un peu plus âgés ne sont pas rémunérés. Ils travaillent généralement au compte d'un parent (mère, frère). On note également que les filles beaucoup plus que les garçons ne sont pas rémunérées du fait qu'elles travaillent avec leurs mères et sont facilement victimes de violences économiques (refus de l'employeur de payer).

La rémunération s'effectue en nature (liquidité) pour les filles beaucoup plus que pour les garçons. Ces derniers sont rémunérés par l'acquisition d'une partie du minerai extrait qu'ils devront laver pour obtenir éventuellement l'or qui constitue leur rémunération. Malgré tout, les garçons sont mieux rémunérés que les filles. Le revenu des garçons qui participent au creusage et à l'extraction repose sur l'or qu'ils auront trouvé dans leur part de minerai. Cette rémunération est donc irrégulière, et peut varier entre 50.000 et 150.000 FCFA par mois. Afin d'illustrer le caractère éphémère de cette rémunération, nous citerons ce propriétaire de trou qui dira que « chercher de l'or, c'est comme jouer à la loterie ; on ne sait jamais quand on aura quelque chose... ».

La rémunération en nature est de 100 FCFA la boîte de minerai à piler. Les filles essentiellement confinées à cette tâche peuvent avoir entre 250 et 500 FCFA par jour sans pour autant être payé. Ce

revenu n'est pas régulier. Certains enfants donnent une constante de deux à trois rémunérations par semaine.

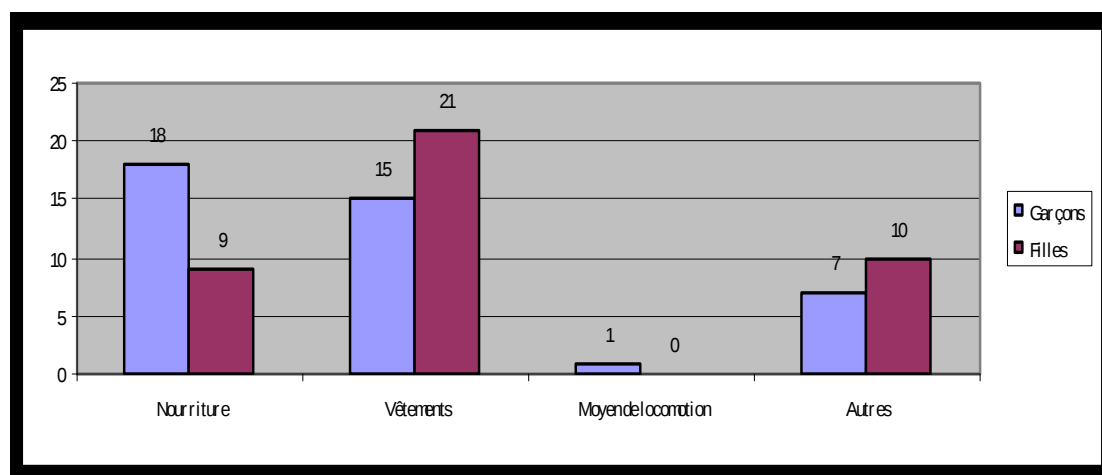
VII.1. L'utilisation des revenus générés par le travail des enfants

D'une manière générale, le revenu des enfants travailleurs sur les sites aurifères est destiné à 44,44% pour l'achat d'effets d'habillement, 33,33% des revenus sont affectés à la satisfaction de leurs besoins alimentaires. Près de 20,98% de leurs gains sont employés à la satisfaction d'autres besoins comme l'achat d'animaux, ustensiles de cuisines, fournitures scolaires etc. Seulement 23% des revenus servent à l'acquisition de moyens de locomotion.

VII.2. Le contrôle familial des revenus générés par le travail des enfants

La quasi-totalité des parents (91,66%) sont informés de ce que gagnent leurs enfants sur les sites aurifères comme l'illustre le graphique n°23 ci-dessous. Si une grande majorité des parents sont informés de ce que perçoivent leurs enfants, ils sont également très nombreux (79,16%) à contrôler leurs revenus. De façon sexospécifique, le contrôle parental dans la gestion des revenus est beaucoup plus accentué chez les filles (83,33%) que chez les garçons (75%).

Graphique n°23 : Genre et utilisation des revenus par les enfants



VII.3. Ambitions professionnelles et perspectives d'avenir des enfants enquêtés au cours de l'étude

La présente étude porte sur les pires formes de travail des enfants dans les mines comportait une dimension projective. Aussi, les enquêtés ont été interrogés sur les perspectives pour les enfants de quitter le travail des mines. Plus de la moitié des enfants (70,49%) souhaitent abandonner le travail à la mine tandis que 29,50% veulent y rester (Graphique n°24 de la page suivante).

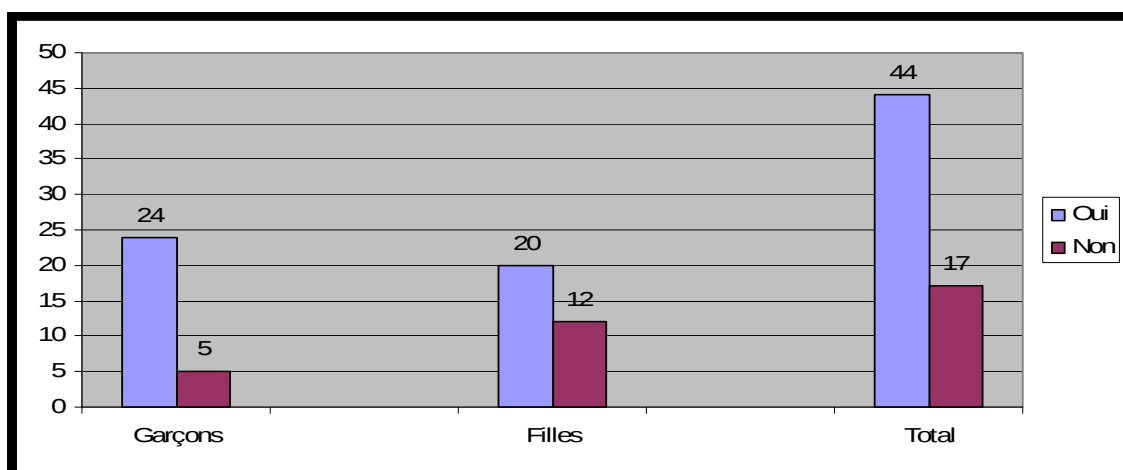
Dans le lot des enfants qui n'éprouvent pas l'envie de quitter les mines, les filles sont les plus nombreuses 38,7% contre 20% de garçons. Cette tendance pourrait s'expliquer par la typologie différente des activités que filles et garçons mènent sur le site aurifère. En effet, de l'avis des parents ainsi que des enfants eux-mêmes, le travail mené par les filles est moins pénible et dangereux que celui des garçons. Quant à la grande majorité des enfants qui envisagent quitter le travail des mines, ils entrevoient comme perspectives de reconversion professionnelle la formation et l'emploi dans d'autres secteurs d'activités qu'ils jugent moins pénibles et dangereux.

Ainsi donc, les garçons souhaiteraient bénéficier de formations professionnelles dans des domaines comme la mécanique, la menuiserie, le commerce, l'agriculture et l'élevage. Il convient également de mentionner l'ambition de devenir enseignant.

Quant aux filles, elles souhaitent majoritairement exercer des métiers comme la couture, la fabrication de savons et la restauration. Ici aussi, il importe de signaler l'ambition de quelques filles à embrasser le métier de l'enseignement. Pour la réalisation de ces ambitions, filles comme garçons n'ont pas d'initiatives personnelles en vue mais comptent et espèrent sur le soutien de leurs parents et d'intervenants extérieurs tels les projets de développement.

Parmi les parents interrogés, ils sont 83,33% qui comptent retirer leurs enfants des sites aurifères comme travailleurs alors que 16,66% d'entre eux ne sont pas exprimés clairement sur la question et semblent plutôt enclins à continuer de faire travailler les enfants dans les mines.

Graphique n°24 : Données sexospécifiques sur l'ambition des enfants travailleurs à quitter la mine.



TROISIEME PARTIE :

ANALYSES DES DONNEES ET RECOMMANDATIONS

VIII. Analyse des données

VIII.1 Analyse des conditions socioéconomiques explicatives du travail des enfants

Les raisons économiques, notamment la pauvreté des parents est la principale raison évoquée pour justifier le travail des enfants dans les sites aurifères. En effet, l'orpaillage se révèle être pour une grande majorité d'enfants, un moyen de venir en aide à leurs parents en vue d'assurer essentiellement la survie alimentaire de la famille. Dès lors, l'orpaillage est une activité saisonnière pratiquée en vue de pallier les déficits céréaliers.

S'il est établi que le travail des enfants dans les sites aurifères procède dans la plupart des cas de stratégies de survie alimentaire, il reste que la décision d'y aller n'est pas une initiative personnelle des enfants. Ce sont les parents qui en réalité incitent les enfants au travail dans les sites aurifères. A l'analyse, tant bien chez les parents que chez les employeurs, on note une grande tolérance pour le travail des enfants et une faible volonté de condamnation de cette pratique. Ces avis partagés entre le pour ou contre du travail des enfants, justifiés par les parents et les employeurs par des raisons de survie familiale, exprimeraient en dernier ressort, un encouragement tacite des enfants à travailler dans les mines. Pour preuve, aucune interdiction parentale ou des employeurs n'est faite aux enfants travaillant dans les mines ou souhaitant s'y engager. Au fait, il n'y a aucune formalité préalable pour le recrutement des enfants travailleurs.

Si la plupart des parents hommes comme femmes évoquent donc la pauvreté comme explication de la participation des enfants aux efforts de survie familiale, il convient d'observer cependant, qu'aucun d'eux n'évoquent leur propre responsabilité (familles polygames avec de nombreuses enfants) quant à cette situation du travail des enfants. A l'analyse, le travail des enfants dans les sites aurifères relève également de la conception que l'on se fait des enfants dans ces localités. Considérés comme des richesses pour les familles qui en comptent beaucoup, les enfants ont, vis-à-vis de leurs parents, plus de devoirs que de droits. Dès lors, dans cette relation, il apparaît justifié voire normal que les enfants contribuent activement aux charges de la famille en dépit des conditions dangereuses de leur travail. Du reste c'est à ce prix que l'enfant sera socialement reconnu par ses parents et l'ensemble de sa communauté comme « bon » ou « mauvais » enfant.

VIII.2. Les conditions différenciées de travail des filles et des garçons

L'analyse genre des conditions de travail des enfants révèle une surcharge de travail pour les filles, due à la division sociale du travail selon les sexes. En effet, au-delà des activités de production qu'elles partagent avec les garçons sur les sites aurifères, les filles sont principalement astreintes aux travaux de reproduction au sein de l'unité familiale.

Les filles travaillant sur les sites aurifères tiennent un rôle important dans les stratégies de survie familiale. Alors que les parents et les employeurs dans une forte majorité estiment que le travail des mines est une activité peu convenable aux filles, on relève que de nombreuses filles sont présentes sur les sites aurifères. Ce semblant de paradoxe exprime en réalité une évolution dans la perception de ce que doivent faire les filles dans un contexte de pauvreté où la contribution de chaque membre de la famille à la survie de l'unité familiale est primordiale. Et plus que les garçons, la contribution des filles aux stratégies d'adaptation et de survie des familles souvent sous-estimée, mériterait d'être reconsidérée. En effet, plus soumises aux parents que les garçons, le contrôle familial sur leurs revenus est plus accentué. Ce contrôle des gains des filles est tellement prononcé que même mariées, elles

continuent à verser une part de leurs gains à leur famille d'origine, notamment dans la région de Gorouol Kadjé.

Par ailleurs, si les enfants n'ont presque pas d'initiative personnelle quant à la décision d'aller travailler dans les sites aurifères, il reste que chez les filles cette absence de choix personnel a un aspect beaucoup plus vicieux. En effet, les filles de 7 à 10 ans voire jusqu'à 14 ans qui accompagnent leurs mères sur les sites pour la garde des enfants, sont ainsi entraînées de façon insidieuse dans le travail des mines. Ainsi recrutées par effet d'entraînement, leur travail n'est pas rémunéré et considéré comme une aide qu'elles apportent à leurs parents. Les employeurs tirent profit de cette main d'œuvre gratuite. Les filles débute plus précocement le travail des mines que les garçons et ont un temps de travail hebdomadaire supérieur aux garçons. En effet, à 7-10 ans, la force physique des garçons ne leur permet de mener les types d'activités dévolues à leur groupe d'appartenance sexuelle (division sexuelle du travail sur les mines). Ils sont dispensés généralement de travaux comme la casse de minerai considérée comme du travail féminin.

VIII.3. Analyse des violences faites aux enfants

L'inorganisation des sites aurifères, le manque de rigueur dans l'application de la réglementation de l'activité minière, la circulation et la consommation de produits prohibés entraînent des comportements antisociaux qui mettent dans la plupart des cas en péril l'intégrité physique, économique et morale des enfants. Les garanties émises quant à l'effectivité d'une protection des enfants sur les sites aurifères étudiés, résistent peu à l'analyse. En effet, une analyse minutieuse permet de mettre en doute la réalité des réponses apportées aux violences en général.

Si de nombreux parents affirment porter secours à leurs enfants violentés, il reste que l'organisation et le caractère aléatoire voire hasardeux de l'orpaillage rendent quasiment nulle toute initiative de protection aux enfants sur les sites miniers. Afin de démultiplier les chances de la famille, parents et enfants, la plupart du temps, ne travaillent pas ensemble. Une fois sur le site, chaque membre de la famille travaille isolément, loin des siens. Dans un tel contexte, les réactions ou les protections accordées aux enfants en cas de violences sont le plus souvent inexistantes ou toujours de façon tardive, bien après le forfait commis. D'où ces réponses de certains parents « nous apportons protection aux enfants seulement si nous sommes à présents au moment des faits. Mais ce n'est généralement pas le cas ».

Outre ce facteur limitatif des protections accordées aux enfants travaillant dans les sites aurifères, il convient de relever l'absence de dénonciation des violences commises sur les enfants. Le silence sur les cas de violences se rapporte le plus souvent aux violences sexuelles faites aux filles. De peur d'être la risée de tous et soucieuses de préserver l'honneur de leur famille, de nombreuses victimes s'emmurent dans le silence. En plus de consacrer l'impunité aux prédateurs sexuels, la non dénonciation des cas de viols sonne comme une prime d'encouragement pour les auteurs de pareils forfaits. En effet, selon les dires d'un entre eux : « J'ai forcé deux filles à coucher avec moi sur le site. Je savais qu'elles n'oseraient rien dire sinon leur réputation prendrait un coup ». Cette sorte d'omerta sociale sur les cas de violences sexuelles commises contre des filles est à analyser également à l'aune des us et coutumes du milieu d'étude, fortement islamisé, traditionnel, où « les gens ont honte de parler de sexualité ».

VIII.4. Analyse des rapports de genre entre les filles et les garçons

Les relations entre les garçons et les filles travaillant sont déterminées d'une part par l'organisation et le fonctionnement du travail dans les sites aurifères et d'autre part le contexte social. En effet, l'organisation du travail dans ces sites est faite de façon pyramidale où ce sont davantage des rapports de domination qui sont véhiculés. Cette organisation hiérarchique qui instaure des rapports de domination entre employeurs et employés, déteint également sur les rapports qu'entretiennent les travailleurs et les travailleuses. Il en découle que les filles sont les employés d'adultes et de garçons plus âgés, qui ont le loisir d'abuser de leur immaturité ou de leur innocence. Par ailleurs, les adultes

présents sur les sites contribuent largement à la diffusion et au maintien des stéréotypes de genre défavorables aux femmes.

Les stéréotypes propres aux sociétés cibles de l'étude se répercutent dans l'univers des mines. Les rapports de violences observés entre les enfants travailleurs met en évidence que la construction sociale des rapports entre hommes et femmes est celle qui anime l'agir des enfants.

Si les rapports de genre sont en défaveur des filles, il convient néanmoins de faire remarquer que les relations de travail entre filles et garçons ne sont pas toujours empreintes de violence. En effet, du fait même de la division sexuelle du travail sur les sites aurifères, filles et garçons entretiennent des rapports de coopération. Les garçons extraient le minerai qu'ils concassent et donnent aux filles pour le pilage. Les rapports sont ainsi dictés par la rationalité économique qui engendre souvent la cohésion pour l'intérêt commun.

IX. Recommandations

IX.1. Les recommandations des enfants travailleurs

Conformément à leurs ambitions de réinsertion socio professionnelle, les enfants travailleurs recommandent d'une part l'octroi en leur faveur de micro crédits en vue de leur permettre de mener des activités génératrices de revenus comme le commerce, et l'élevage et, d'autre part une offre diversifiée pour des formations professionnelles dans des domaines comme la mécanique, la menuiserie pour les garçons et la couture, la teinture, la fabrique de savon, restauration. Quelques enfants parmi les plus jeunes expriment leur intérêt à entreprendre ou poursuivre leurs études.

IX.2. Les recommandations des parents

Les recommandations des parents se résument essentiellement en une formation professionnelle pour les enfants et l'octroi de micro crédit en vue de leur permettre de mener des activités génératrices de revenus comme le commerce, la mécanique, la menuiserie et l'élevage.

IX.3. Les recommandations des structures publiques

Pour les structures publiques, l'amélioration des conditions de vie et de travail des enfants sur les sites aurifères doit s'inscrire dans un cadre plus vaste que l'échelle villageoise pour embrasser celle départementale. Dès lors, les actions ne devront pas cibler uniquement que les villages aurifères, mais aussi tous les autres villages environnants, afin de prendre en compte les bouleversements induits par l'attrait des sites aurifères. Dans ce sens donc, ils recommandent :

- ➡ Sur le volet de la scolarisation : une augmentation de l'offre éducative et le rapprochement des écoles des sites aurifères en vue de scolariser tous les enfants présents sur les sites et en âge d'aller à l'école.
- ➡ Concernant le volet sécuritaire, ils préconisent une organisation du travail sur les sites aurifères qui en interdirait l'accès aux enfants par l'adoption ou l'application rigoureuse des textes réglementaires, notamment pour les travaux les plus à risque comme le creusage et l'extraction. En outre, ils suggèrent la création sur chaque site aurifère d'une police des mines dont les compétences s'étendraient à la protection des enfants. Pour se faire, ils recommandent une forte implication de l'Etat et des autorités locales décentralisées à travers l'indexation dans les cahiers de charge soumis aux sociétés d'exploitation artisanale de l'or, du respect du droit des enfants et de l'interdiction des pires formes de travail des enfants.
- ➡ Les acteurs des structures publiques insistent sur la sensibilisation communautaire en vue d'œuvrer à la promotion des droits des enfants. Pour cela, ils recommandent le renforcement des capacités opérationnelles des associations de protection des enfants à la base.

- Enfin, les structures publiques de santé recommandent leur implication dans toute initiative afin qu'ils promeuvent la prévention et la prise en charge précoce des pathologies dont les enfants seraient victimes.

IX.4. Synthèse des recommandations

La présente recherche genre sur le travail des enfants dans les mines permet à l'équipe de consultant de formuler à l'endroit du commanditaire les recommandations suivantes:

- La réalisation d'études complémentaires et d'une plus grande envergure en vue de cerner dans sa globalité cette problématique émergente.
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation sur le genre et les droits des enfants auprès de ces derniers, des parents/tuteurs et des employeurs. L'éducation en matière de sexualité pour les filles et les garçons présents sur le site et la formation des différents acteurs de la lutte contre le travail des enfants dans les mines doivent être intégrées.
- Il est indispensable de mettre en place un cadre de concertation rassemblant toutes les communautés pour mener des réflexions pour la recherche de solutions durable aux problèmes de pauvreté et de développement. Ces solutions doivent tenir compte du respect des droits des enfants.
- Concernant le volet sécuritaire, la mise sur pied d'une charte responsabilisant les propriétaires et les agents des sociétés minières à lutter contre les pires formes de travail des enfants dans les mines devrait se faire.
- La lutte contre le travail des enfants dans les mines ne saurait être possible sans une réhabilitation économique de leurs familles d'origines. Pour cela, il est impérieux en vue de fixer les familles dans leurs terroirs et de lutter contre la faim, de développer des programmes de régénération des terres agricoles et de procéder à la vulgarisation des technologies agricoles adaptées à l'environnement physique. En sus, l'équipe de consultants recommande la mise en place de programmes de micro finance afin de permettre aux parents (les mères notamment) d'entreprendre d'autres activités rémunératrices de revenus.
- Par ailleurs, l'équipe de consultants, préconise d'apporter un accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle des enfants travailleurs issus des centres de formation. En effet, si la formation professionnelle se révèle être une solution de rechange pour la reconversion socioprofessionnelle des enfants retirés de la mine, elle ne saurait cependant être durable qu'au prix d'un accompagnement (fonds d'installation, conseils gestion). Quant à l'offre de formation professionnelle proposée aux enfants, elle doit être faite en fonction des besoins exprimés par ces derniers mais surtout en tenant compte des conditions socioéconomiques de leur environnement.

X. Conclusions

Au terme de cette étude sur les questions de genre, le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants dans les mines et carrières, les enseignements suivants peuvent être retenus :

- Si le travail dans les sites aurifères dans des conditions difficiles occupe les enfants des deux sexes et de tous les âges, il demeure qu'ils ne sont pas logés à la même enseigne. Engagées plus précocement que les garçons dans le travail des mines, les filles, du fait des tâches de reproduction qui leurs sont dévolues exclusivement, ont une charge de travail largement supérieure à celle des garçons. Pour autant, elles ne bénéficient pas d'un traitement salarial à la hauteur de leur travail et sont sous payées. Plus que les garçons, elles sont exposées et victimes de toutes sortes de violences, celles sexuelles surtout. En effet, la configuration des sites aurifères en fait des zones de non droit, où faute de protection adéquate tant bien de la part des acteurs étatiques que des employeurs et des parents présents sur les sites, de nombreuses filles vivent dans un silence pesant, leur situation de filles violées par des adultes et d'autres enfants travailleurs des mines.
- Si cette étude indique une reproduction des inégalités de sexe entre les filles et les garçons présents sur les sites d'orpaillage, lesquelles inégalités s'observent déjà entre les hommes et les femmes au niveau de la société en général, elle met à jour de nouvelles connaissances quant aux

rôles des filles en termes de contribution à la survie familiale dans un contexte de pauvreté et d'insécurité alimentaire exacerbées. En effet, mieux que les garçons, les filles sont celles qui contribuent le plus aux charges familiales du fait d'un contrôle parental quasi exclusif de leurs revenus.

- ➡ Cependant, la situation des garçons travailleurs des sites d'orpaillage n'est pas pour autant rose et ils sont confrontés à des dangers spécifiques à leur appartenance sexuelle. Leur travail est plus périlleux que celui exercé par les filles et ils sont les plus exposés aux pires accidents de travail des mines comme les éboulements et les asphyxies. La fréquentation d'orpailleurs adultes les expose à l'expérimentation de pratiques et à l'adoption de comportements dangereux.

Au regard de ces conclusions, les réponses à apporter au travail des garçons et des filles présents sur les mines, doivent en plus d'être ciblées selon le genre et selon besoins spécifiques de chaque groupe, prendre également en compte les cellules familiales afin de réduire de façon durable la question de la pauvreté.

Bibliographie

Aude CADIOU, le travail des enfants, Nantes, juin 2002.

"Every Child Counts: New Global Estimates on Child Labour" (OIT, Genève, 2002).

OIT, Un avenir sans travail des enfants, BIT, Genève (2002), figure 4.

Nelien Haspels et Busakorn Suriyasarn, « La promotion de l'égalité des sexes dans la lutte contre le travail et la traite des enfants: Un guide pratique pour les organisations. » Genève, septembre 2005

Sites Web

http://memoireonline.free.fr/12/05/18/m_travail-des-enfants.html

<http://www.america.gov/st/hrfrench/2008/December/20081204152038SrenoD0.138241.html?CP.rss=true>

http://www.unicef.org/french/infobycountry/burkinafaso_statistics.html

http://www.statistiques-mondiales.com/travail_des_enfants.htm

http://www.vincetmanu.com/dossiers/enfants_travailleurs_genre.asp

<http://www.lefaso.net/spip.php?article31796>

Annexe

Liste des personnes rencontrées sur les sites

Parents

Noms et Prénoms	Sexe	Localité
1. Sana Kassoum	Masculin	Zinigma
2. Nassa Kadiisso	Féminin	Zinigma
3. Niatta Issoufou	Masculin	Zinigma
4. Sawadogo Monata	Féminin	Zinigma
5. Sana Hamidou	Masculin	Zinigma
6. Ouedraogo Kadidjatou	Féminin	Zinigma
7. Dicko Aboubacar	Masculin	Gorouol Kadjé
8. Sondé Asmaou	Féminin	Gorouol Kadjé
9. Zabré Rakiéta	Féminin	Gorouol Kadjé
10. Bagna Habsa	Féminin	Gorouol Kadjé
11. Barry Hamadou	Masculin	Gorouol Kadjé
12. Diallo Adama	Féminin	Gorouol Kadjé

Employeurs

Noms et Prénoms	Sexe	Localité
1. Ouédraogo Yirwaya	Masculin	Zinigma
2. Niata (El Hadj) Aboubacar	Masculin	Zinigma
3. Guiré Salif	Masculin	Zinigma
4. Sana Lassane	Masculin	Zinigma
5. Niata Daouda	Masculin	Zinigma
6. Niata Adama	Masculin	Zinigma
7. Dicko Hama Boureima	Masculin	Gorouol Kadjé
8. Sebgo Samuem	Masculin	Gorouol Kadjé
9. Ouédraogo Mahamoudou	Masculin	Gorouol Kadjé
10. Barry Hamidou	Masculin	Gorouol Kadjé
11. Ouédraogo Soumaila	Masculin	Gorouol Kadjé
12. Yaméogo Sibiri	Masculin	Gorouol Kadjé

Services Publics

Noms et Prénoms	Sexe	Structure	Localité
1. Sawadogo Paul	Masculin	CSPS	Lourgou (couvre Zinigma)
2. Kounikorgo R. Guillaume	Masculin	Police des mines	Zinigma
3. Tamboura Moussa	Masculin	Agent de SOMIKA	Zinigma
4. Sawadogo Alphonse	Masculin	Directeur Ecole Primaire Publique	Zinigma
5. Kaboré Oumar	Masculin	Mairie de Bani	Bani (couvre Gorouol Kadjé)
6. Hamadou Hama	Masculin	Conseiller Municipal	Gorouol Kadjé
7. Bidima Alain	Masculin	Police Nationale	Bani (couvre Gorouol Kadjé)
8. DJATIN Emmanuel	Masculin	CSPS	Bani
9. MAÏGA Boureïma		Directeur Ecole Primaire Publique	Gorouol Kadjé

Enfants travailleurs

Noms et Prénoms	Sexe	Localité
1. Sana Daouda	Masculin	Zinigma
2. Sana Daouda Kidiga	Masculin	Zinigma
3. Niata Fatimata	Féminin	Zinigma
4. Niata Ami	Féminin	Zinigma
5. Niata Sayouba	Masculin	Zinigma
6. Niata Fataou	Masculin	Zinigma
7. Niata Fatimata	Féminin	Zinigma
8. Niata Nafissatou	Féminin	Zinigma
9. Niata Karim	Masculin	Zinigma
10. Niata Fatimata	Féminin	Zinigma
11. Barry Souleymane	Masculin	Gorouol Kadjé
12. Dicko Hassan	Masculin	Gorouol Kadjé
13. Diandé Ajaratou	Féminin	Gorouol Kadjé

Noms et Prénoms	Sexe	Localité
14. Dicko Aminata Hama	Féminin	Gorouol Kadjé
15. Diallo Djélika	Féminin	Gorouol Kadjé
16. Barry Hamadou Ousmane	Masculin	Gorouol Kadjé
17. Barry Hamadou Boureima	Masculin	Gorouol Kadjé
18. Dicko Oumarou Hama	Masculin	Gorouol Kadjé
19. Tamboura Fadima Issa	Féminin	Gorouol Kadjé
20. Kouanda Alima	Féminin	Gorouol Kadjé
21. Barry Hama Hassan	Masculin	Gorouol Kadjé
22. Barry Hama Hamidou	Masculin	Gorouol Kadjé
23. Dicko Hamidou Moussa	Masculin	Gorouol Kadjé
24. Dicko Hamidou	Masculin	Gorouol Kadjé
25. Barry Fadino Boukary	Féminin	Gorouol Kadjé
26. Absatou (Nom de famille non mentionné)	Féminin	Gorouol Kadjé
27. Diallo Awa	Féminin	Gorouol Kadjé
28. Barry Fatimata	Féminin	Gorouol Kadjé
29. Bagayan Aïssatou	Féminin	Gorouol Kadjé
30. Diallo Fadina	Féminin	Gorouol Kadjé
31. Sana Rahoufa	Masculin	Zinigma
32. Siénou Moumouni	Masculin	Zinigma
33. Nyampa Adama	Masculin	Zinigma
34. Ouédraogo Salam	Masculin	Zinigma
35. Sana Adjaratou	Féminin	Zinigma
36. Sana Roukiéta	Féminin	Zinigma
37. Gnata Balkissa	Féminin	Zinigma
38. Zonga Safi	Féminin	Zinigma
39. Ouédraogo	Féminin	Zinigma
40. Zourata	Féminin	Zinigma
41. Ouédraogo Mady	Masculin	Zinigma
42. Ouédraogo Salif	Masculin	Zinigma
43. Niata Souleymane	Masculin	Zinigma
44. Niata Jacques	Masculin	Zinigma
45. Niata Halidou	Masculin	Zinigma
46. Niata Awa	Féminin	Zinigma
47. Niata Rihanata	Féminin	Zinigma
48. Niata Fatoumata	Féminin	Zinigma
49. Niata Awa	Féminin	Zinigma
50. Niata Mamouna	Féminin	Zinigma
51. Bandé Hama	Masculin	Gorouol Kadjé
52. Ouédraogo Yacouba Hamado	Masculin	Gorouol Kadjé
53. Dicko Aloukman	Masculin	Gorouol Kadjé
54. Hamadou Moussa	Masculin	Gorouol Kadjé
55. Nana Salfo	Masculin	Gorouol Kadjé
56. Ouédraogo Ousséni	Masculin	Gorouol Kadjé
57. Zoudboko Falila	Féminin	Gorouol Kadjé
58. Bagayan Adjara	Féminin	Gorouol Kadjé
59. Dicko Kadiatou Amadou	Féminin	Gorouol Kadjé
60. Barry Assimaou	Féminin	Gorouol Kadjé
61. Djané Hawa	Féminin	Gorouol Kadjé